Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Union Européenne

cirad
LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

PROFIL DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES - CÔTE D'IVOIRE

Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires



Côte d'Ivoire

© Guillaume Mignot (CC BY-NC-ND 2.0)

PROFIL DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES - CÔTE D'IVOIRE

Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires

Publié par

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

le Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement

et l'Union européenne

Rome, Montpellier, Bruxelles, 2022

Citer comme suit:

FAO, Union européenne et Cirad. 2022. *Profil des systèmes alimentaires – Côte d'Ivoire. Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires.* Rome, Bruxelles et Montpellier, France. https://doi.org/10.4060/cc1267fr

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement (Cirad) de l'Union européenne (UE) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO, le Cirad ou l'UE approuvent ou recommandent ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN: 978-92-5-136719-3

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette oeuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr).

Selon les termes de cette licence, cette oeuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'oeuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'oeuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'oeuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale française est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette oeuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'oeuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

FOOD SYSTEMS PROFILE
CÔTE D'IVOIRE

Messages clés

Les avantages des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est un pays côtier de l'Afrique de l'Ouest qui regorge d'énormes potentialités naturelles: ressources en eaux de surface abondantes, terres cultivables et irrigables, réserves forestières et minières. Les conditions agroécologiques sont variées et favorables pour le développement d'une riche diversité de cultures vivrières et d'exportation. Le pays dispose également d'une façade maritime de 550 km ouverte sur l'océan Atlantique et d'espaces lagunaires et continentaux favorables à la pratique de la pêche et de l'aquaculture.

Les grands défis des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire

Malgré le fort potentiel agricole de la Côte d'Ivoire (des disponibilités alimentaires de l'ordre de 2767 kcal/personne/jour, une auto-suffisance en racines et tubercules, une auto-suffisance en œufs, 98 pour cent de couverture des besoins en viande de volaille, une position de premier producteur mondial de cacao et d'anacarde), **la productivité des produits alimentaires demeure faible** et le pays reste encore dépendant des **importations en céréales, en viande bovine et en produits halieutiques**. En termes de facteurs de production, **l'accès au foncier reste difficile** pour les petits producteurs et les **systèmes d'irrigation sont traditionnels**. De plus, **le coût élevé des intrants agricoles** réduit les possibilités des petits producteurs, en particulier des femmes, de tirer profit des chaînes de valeur et d'améliorer leurs revenus. Par ailleurs, **l'insuffisance d'innovation et de conseil dans le secteur agropastoral et halieutique** conduit à une **pratique extensive de l'agriculture** avec comme corollaire une **déforestation avancée**. Le **faible taux de transformation** des produits agropastoraux et halieutiques constitue des goulots d'étranglement pour la compétitivité des filières agricoles et le **manque de données statistiques** concernant la commercialisation entrave l'élaboration des politiques et programmes. La **pauvreté des populations**, les inégalités sociales, les pesanteurs socioculturelles et la faiblesse des mécanismes de protection sociale **ne favorisent pas l'accès aux aliments sains et nutritifs**, ce qui impacte négativement la capacité de résilience des ménages vulnérables. **La faible opérationnalisation des programmes d'éducation** nutritionnelle entraîne une émergence de **maladies métaboliques** liées à l'alimentation et la mise sur le marché d'aliments sains et sûrs est limitée par la **faiblesse des mécanismes institutionnels de contrôle de la qualité sanitaire des aliments**. Aussi, la **faiblesse des synergies des programmes** de sécurité alimentaire et de nutrition limite leur mise en œuvre efficace.

Les leviers pour catalyser des changements profonds dans les systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire

- **Promouvoir la recherche et l'innovation dans les systèmes alimentaires.** Il s'agit de développer des innovations technologiques (production, transformation, commercialisation) et des systèmes de veille stratégique (données statistiques fiables, systèmes d'alerte précoce et de gestion des risques).

- **Promouvoir des mécanismes de financement mixtes (public-privé) en direction de projets ciblés pour les femmes et les jeunes au niveau territorial.** Cela nécessite de connecter, dans un premier temps, les femmes et les jeunes aux chaînes de valeur alimentaires par le biais des petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires. Il est ensuite nécessaire de faciliter l'accès à ces jeunes et ces femmes aux produits financiers grâce à des subventions ou des fonds de garantie.

- **Renforcer les mécanismes de coordination des politiques et programmes de sécurité alimentaire et sécurité nutritionnelle** en mettant en application les textes réglementaires portant sur la coordination multisectorielle et en impliquant toutes les parties prenantes dans le fonctionnement des systèmes alimentaires.

- **Promouvoir des pratiques de production agricoles durables.** Il s'agit de faire évoluer les pratiques actuelles de production agro-pastorale et halieutique vers des systèmes de production agroécologiques intégrés à des services écosystémiques.

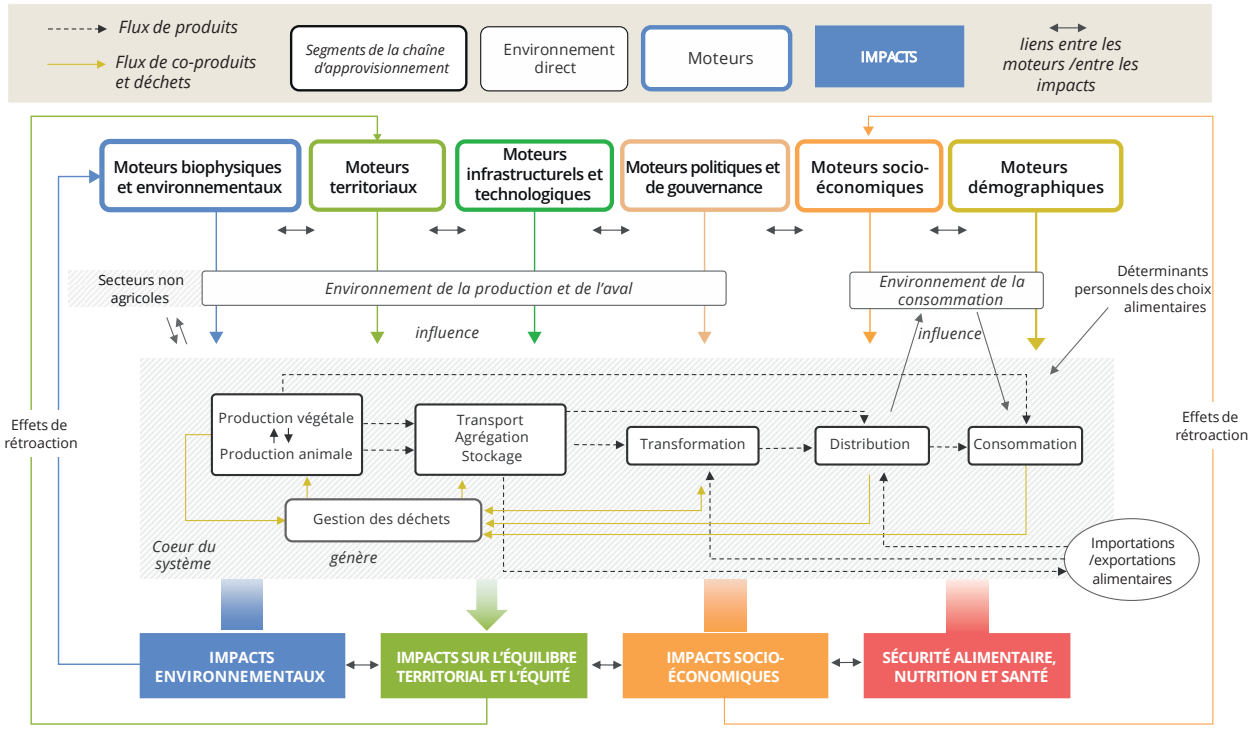


Méthodologie et processus

Ce profil est le résultat d'une collaboration entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire, **la Cellule d'Analyse des Politiques Économiques** (CAPEC) du Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES), l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union européenne (UE) et le Centre français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes (Cirad). Il a été mis en œuvre en Côte d'Ivoire de novembre 2021 à Mars 2022. La méthodologie utilisée pour préparer ce profil est le résultat d'une initiative globale de l'UE, de la FAO et du Cirad pour **soutenir la transformation durable et inclusive des systèmes alimentaires.** Cette méthodologie d'évaluation est décrite en détail dans la publication conjointe intitulée *Cadre conceptuel et méthode pour des diagnostics nationaux et territoriaux - Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires* (David-Benz *et al.*, 2022).

Alliant une démarche participative entre acteurs publics, privés et la société civile à une analyse qualitative et quantitative de certaines dynamiques au niveau des systèmes alimentaires, le processus d'évaluation se base sur des entretiens avec les parties prenantes ainsi qu'un atelier de consultation permettant d'affiner la compréhension systémique et de discuter des leviers potentiels pour améliorer sa durabilité. Par conséquent, ce processus initie l'analyse participative et les discussions

Figure 1. Représentation analytique des systèmes alimentaires



Source: David-Benz, H., Sirdey, N., Deshons, A., Orbell, C. et Herlant, P. 2022. *Cadre conceptuel et méthode pour des diagnostics nationaux et territoriaux - Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires.* Rome, Bruxelles et Montpellier. FAO, Cirad et UE. www.fao.org/documents/card/fr/c/cb8603fr/


© AfricaRice (CC BY-NC-SA 2.0)

sur les opportunités et contraintes stratégiques pour la transformation durable des systèmes alimentaires. Cette approche permet d'évaluer les acteurs et les activités dans leurs interactions tout au long de la chaîne alimentaire ainsi que les environnements influençant leur comportement. Déterminés par un certain nombre de moteurs à long terme, ces acteurs génèrent des impacts dans différentes dimensions qui, à leur tour, influencent les moteurs par le biais d'un certain nombre de boucles de rétroaction (Figure 1).

L'approche implique une compréhension détaillée des principaux défis dans quatre dimensions des systèmes alimentaires durables et inclusifs : (i) la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé ; (ii) une croissance économique inclusive, des emplois et des moyens de subsistance ; (iii) l'utilisation durable des ressources naturelles et l'environnement ; et (iv) l'équilibre et l'équité territoriale. Visant à identifier les problèmes critiques affectant la durabilité et l'équité des systèmes alimentaires, l'évaluation est à la fois qualitative et quantitative. Les défis critiques et les dynamiques clés des systèmes alimentaires sont spécifiés sous la forme de **questions clés de durabilité**, dont les réponses (voir les représentations schématiques de toutes les questions clés de durabilité) aident à identifier les **leviers systémiques** et les domaines d'action essentiels pour amener les transformations souhaitées dans les systèmes alimentaires.

Cette approche est conçue comme une évaluation rapide préliminaire des systèmes alimentaires et peut être mise en œuvre sur une période de 8 à 12 semaines. La méthodologie a été appliquée dans plus de 50 pays comme une première étape pour soutenir la transition vers des systèmes alimentaires plus durables.


© Etty Fidele (Unsplash license)

Contexte national: chiffres clés

Population totale (2020)[1]:	26,3 millions
Croissance démographique (2020)[1]:	2,5%
Croissance de la population urbaine (2019)[1]:	3,45%
Indice de développement humain (2019)[2]:	0,538
Indice de Gini (2018)[1]:	37,2
Produit intérieur brut (PIB)/habitant (2019)[1]:	2276.3
Part de l'agriculture dans le PIB; valeur ajoutée (2020)[1]:	21,4%
Indice d'efficacité du gouvernement, entre -2,5 et + 2,5 (2014)[3]:	- 0,83
Accès à l'électricité (2019)[1]:	69,7%
Abonnements téléphone mobile (2020)[1]:	152 abonnements pour 100 habitants
Indice d'écart global entre les sexes (2019)[2]:	0,638
Superficie forestière (2020)[1]:	8,9% de la superficie totale

Sources: (1) Banque mondiale. 2021. Données Côte d'Ivoire. https://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-divoire (page Web consultée le 15 décembre 2021). (2) PNUD. 2020. Rapport sur le développement humain Côte d'Ivoire. http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/CIV.pdf. (3) Banque mondiale. 2021. WGI Table Côte d'Ivoire. https://databank.banquemondiale.org/WGI-Table/id/ceea4d8b%23 (page Web consultée le 15 décembre 2021).

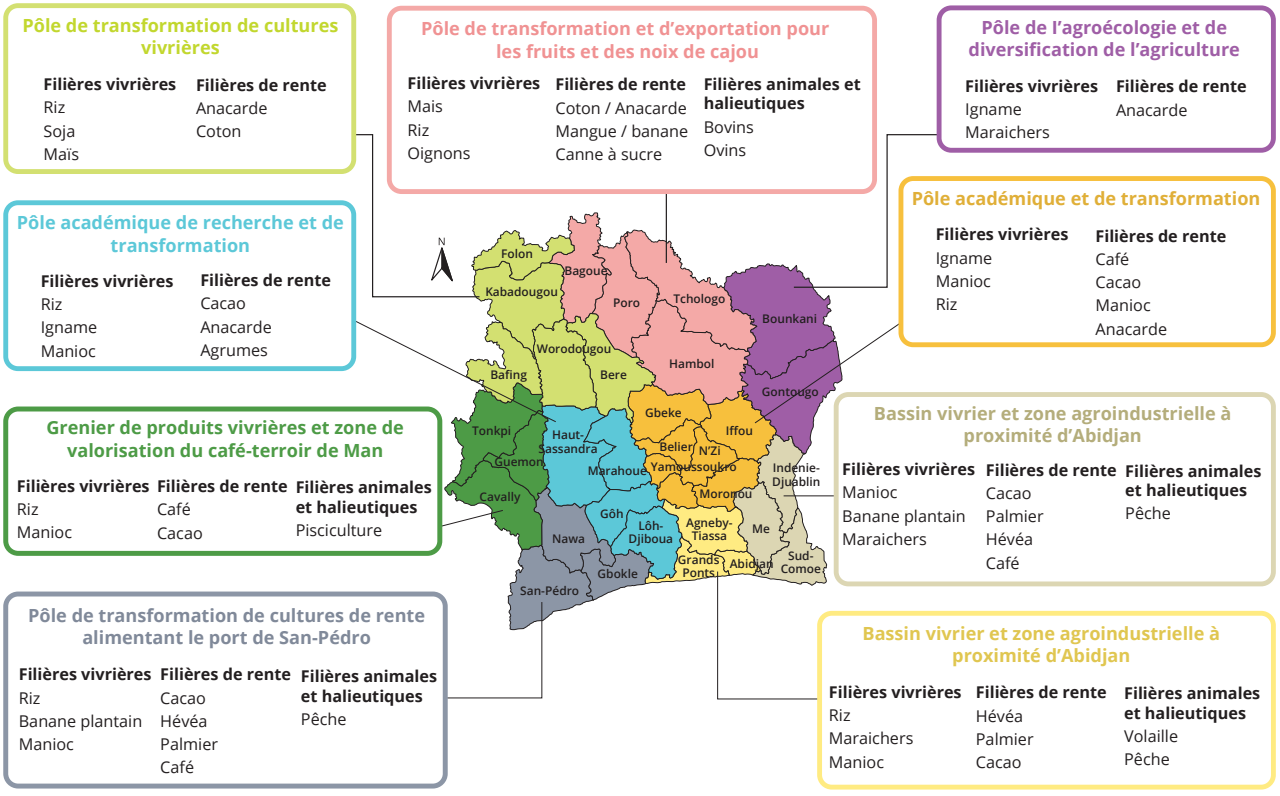
Chiffres clés & tendances

Production et commerce agricole

Un fort potentiel agricole caractérisé par une croissance de la production, parallèlement à celle de la population. Cependant, la productivité des produits vivriers d'origine végétale demeure faible et le pays reste encore dépendant des importations en céréales, en viande bovine et en produits halieutiques.

La Côte d'Ivoire dispose de conditions agroécologiques variées et favorables pour le développement d'une riche diversité de produits agricoles. La répartition géographique de ces produits agricoles selon les agropôles définis par le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) est présentée dans la Figure 2. La mise en place de ces agropôles est basée sur cinq axes clés, à savoir: (i) une stratégie de transformation localisée des produits agropastoraux et halieutiques qui tient compte des réalités des territoires; (ii) une approche des filières priorisées au niveau national et local; (iii) une concentration de facilités et de services pertinents pour ces filières, dans chacune des zones définies; (iv) une forte implication du secteur privé et des communautés locales; et (v) une approche cohérente avec celle définie pour les pôles économiques compétitifs (PEC) à l'échelle nationale.

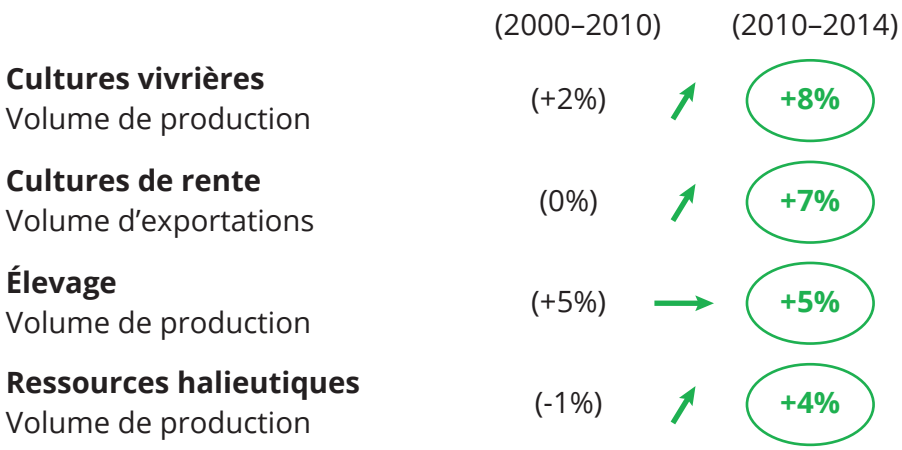
Figure 2. Cartographie des productions agricoles selon les agropôles en Côte d'Ivoire



Source: élaboré par les auteurs. Carte conforme à l'ONU. 2018. Carte de la Côte d'Ivoire. www.un.org/geospatial/content/côte-divoire-1

D'une manière générale, les volumes de production sont en augmentation sur la majorité des filières végétales, animales et halieutiques, se traduisant par un taux de croissance annuel moyen de 6 pour cent sur la période 2010–2014 (MINADER, 2019) comme indiqué dans la Figure 3. Ces résultats proviennent de la mise en œuvre du PNIA qui est à sa deuxième génération sur la période 2018–2025.

Figure 3. Évolution des taux de croissance annuels moyens des productions agricoles



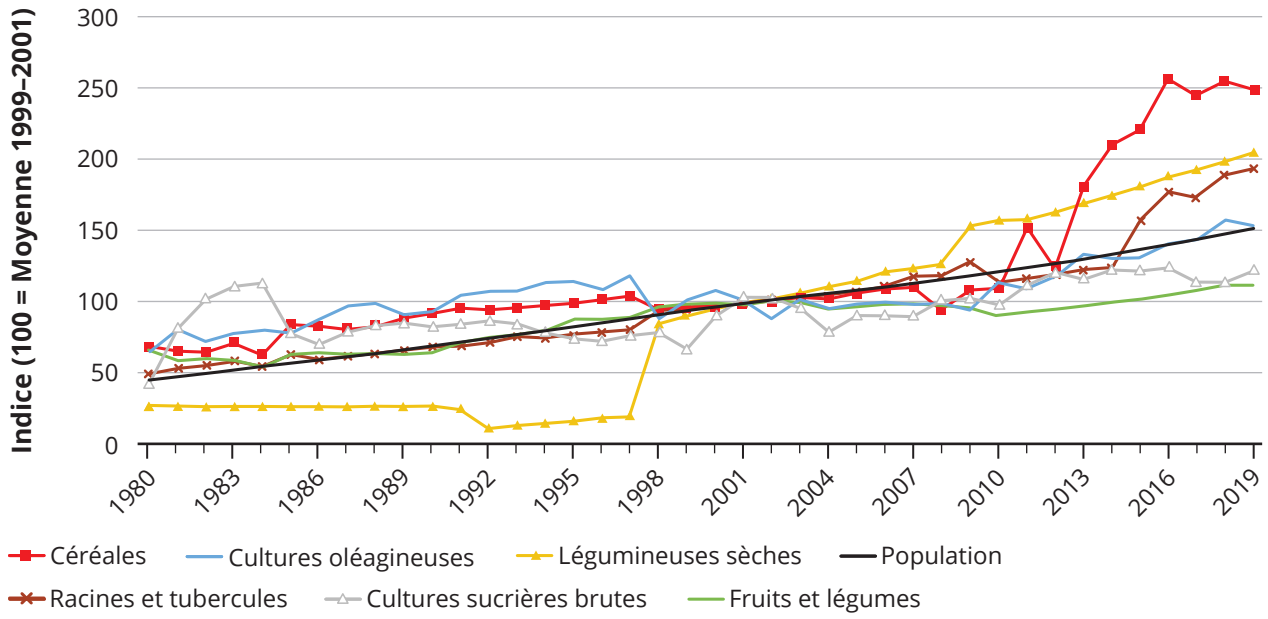
Source: MINADER. 2019. Rapport du bilan du PNIA 1, Côte d'Ivoire

Sur la période 2010–2014, le volume des exportations des cultures de rente a augmenté de 7 pour cent avec en tête les exportations de cacao, d'hévéa et de noix de cajou. En effet selon le Programme National de Développement 2021–2025 (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2021), les données récentes (2016–2020) indiquent que la production nationale de cacao est passée de 1 634 424 tonnes à 2 172 665 tonnes (+32,93 pour cent), tandis que le volume de noix de cajou produit enregistrait une augmentation de 649 587 tonnes à 848 700 tonnes (+30,65 pour cent). Quant à la production de l'hévéa, elle a évolué de 453 040 tonnes à 949 276 tonnes (+109,53 pour cent) sur la même période. Les valeurs à l'exportation de ces principales cultures de rente sont en moyenne de 2 milliards d'USD pour le cacao, 757 millions pour l'hévéa, 311 millions pour l'anacarde et 187 millions pour le palmier à huile. Ces filières de rente bénéficient d'une forte implication de l'État et du secteur privé à travers des structures de gestion comme le Conseil Café-Cacao (CCC), le Conseil Coton-Anacarde (CCA) et le Conseil Hévéa-Palmier à Huile (CHPH).


© EC/ECHO/Anouk Delafortrie (CC BY-ND 2.0)

La production vivrière végétale est saisonnière et comprend quatre grands groupes de cultures : (i) les céréales, (ii) les racines et tubercules, (iii) les protéagineux et (iv) les fruits et légumes. L'évolution des indices de production de ces groupes de cultures par rapport à l'évolution de la population de 1980 à 2020 est présentée dans la Figure 4.

Figure 4. Évolution des indices de production vivrière végétale par rapport à l'évolution de la population de 1980 à 2019



Source: FAO. 2020. FAOSTAT. Cultures et produits animaux. http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC (page Web consultée le 15 décembre 2021).

L'indice de production globale des racines et tubercules a presque doublé (195) pour l'année 2019 par rapport à la période 1999–2000 (100) et cette production assure au moins 80 pour cent des besoins nationaux. L'augmentation de la production de racines et tubercules est associée à un accroissement des superficies cultivables (130 000 à 866 000 ha dans le cas du manioc). Cette pratique extensive de l'agriculture s'accompagne d'une stagnation des rendements de production qui se situent en moyenne entre 5 et 7 tonnes/ha pour le manioc et l'igname (PAM, 2018). D'autres facteurs, comme la qualité des intrants (par exemple, engrais ou semences), l'accès aux technologies et la gestion des ressources en eau affectent cette productivité. Même si la production céréalière totale est en nette progression (passant d'un indice de 60 en 1980 à 250 en 2019), la dépendance aux importations en céréales (principalement le riz) a été multipliée par trois depuis les années 1960 (Figure 5). Malgré les initiatives et réformes en cours comme la création d'une agence nationale pour le développement de la filière riz (ADERIZ), la couverture des besoins en riz était estimée à 44 pour cent en 2020 et la consommation du riz local fait l'objet d'une faible adoption par les populations par rapport au riz semi-luxueux importé. En ce qui concerne les céréales locales comme le mil et le sorgho, la production est faible et se situait entre 50 000 et 70 000 tonnes en 2019, ce qui représente pratiquement le dixième de la production de riz.

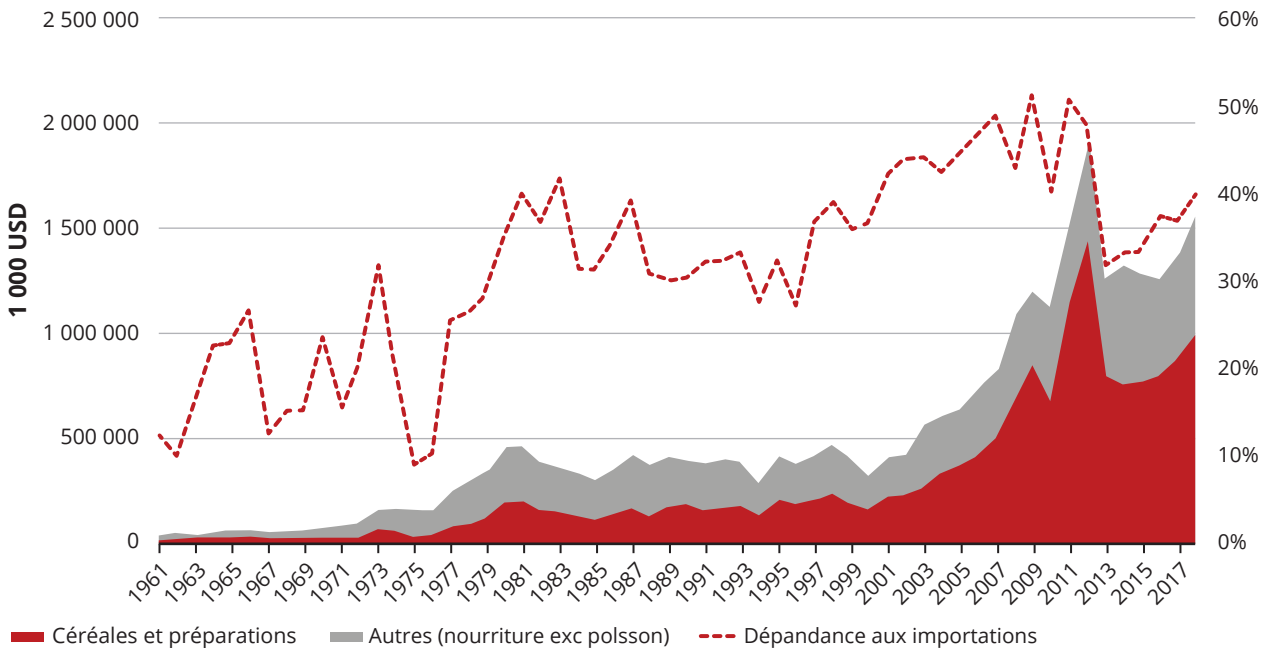
Selon les données de la FAO, l'indice de production des fruits et légumes a progressé lentement entre 2000 et 2018 en passant de 98 à 113, en deçà de l'indice de la population qui dans la même période est passé de 100 à 152 (Figure 4). Parmi les fruits tropicaux produits en Côte d'Ivoire, la mangue, l'ananas et la banane dessert font l'objet d'exportation pour une bonne partie de leur production. En effet, dans le cas de la filière mangue pour laquelle les données sont documentées, la production est estimée en moyenne à 150 000 tonnes, dont le tiers est exporté principalement sur le marché européen (FIRCA, 2014). Quant aux filières de productions

légumière et maraîchère, elles occupent une frange importante de la population, constituée de près de 60 pour cent de femmes et de jeunes des zones rurales et périurbaines (FIRCA, 2019). La production des produits maraîchers a évolué de 256 134 tonnes en 2012 à 332 402 tonnes en 2019 (MINADER, 2019).

La production bovine, ovine et caprine reste limitée (indice de production inférieur à 100) par rapport aux besoins de la population en forte croissance (Figure 6). En effet, le manque de structuration et le caractère traditionnel des pratiques de la filière bovine, limitent sa croissance. Les besoins en viande bovine et abats n'étaient couverts qu'à hauteur de 56 pour cent en 2019 par les importations en provenance des pays sahéliens principalement (MIRAH, 2021b). Quant aux produits laitiers, la production nationale, estimée à 34 109 Tonnes Equivalent Lait (TEL) en 2019, est loin de satisfaire les besoins nationaux en produits laitiers et dérivés en dépit de la baisse de 57 pour cent du cumul des importations passant de 33 731 tonnes en 2016 à 16 385 tonnes en 2019.

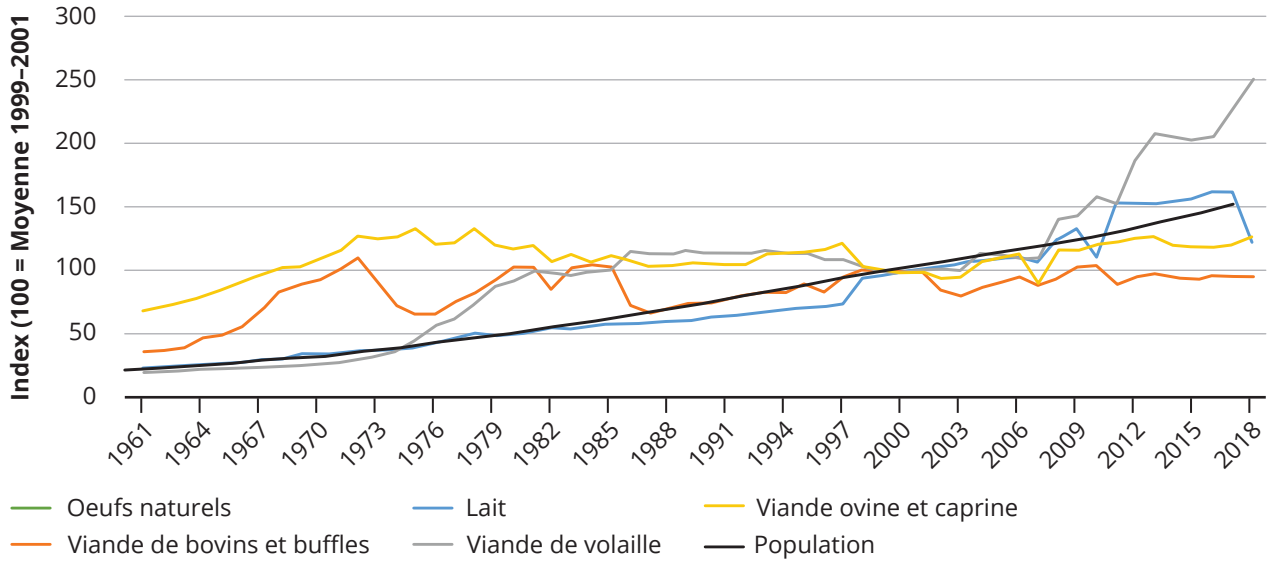
En ce qui concerne la filière avicole, son développement demeure un axe important dans la stratégie de réduction du déficit en protéines animales et d'amélioration des revenus des populations. Cette filière a enregistré des acquis importants à la fois au niveau de la production et de son organisation avec la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance de la filière Avicole (PSRA 2011–2020). Cette performance fait de la Côte d'Ivoire un pays autosuffisant en œufs de consommation. La filière avicole constitue la source de protéines animales pour laquelle la Côte d'Ivoire a le meilleur taux de couverture (98 pour cent en 2019) avec un indice de production qui est passé de 22 à 250 de 1961 à 2019 (Figure 6). Cette filière se présente alors comme l'une des filières les plus importantes du secteur avec 170 000 emplois créés dont 50 000 emplois directs et 120 000 emplois indirects pour un chiffre d'affaires global de 250 milliards de francs CFA (MIRAH, 2021a).

Figure 5. Évolution des taux de dépendance en importations pour les céréales de 1961 à 2017



Source: FAO. 2020. FAOSTAT. Cultures et produits animaux. www.fao.org/faostat/fr/#data/QC (page Web consultée le 15 décembre 2021).

Figure 6. Évolution des indices de production animale par rapport à l'évolution de la population de 1961 à 2018



Source: FAO. 2020. FAOSTAT. Cultures et produits animaux. www.fao.org/faostat/fr/#data/QC (page Web consultée le 15 décembre 2021).

La filière halieutique a progressé en production (de 57 001 tonnes en 2012 à 102 000 tonnes en 2019) tant au niveau de la pêche que de l'aquaculture (MIRAH, 2021b). Cependant, cette production n'arrivait pas en 2019 à couvrir les besoins, nécessitant ainsi des importations estimées à 591 059 tonnes représentant plus de 310 milliards de francs CFA. Le taux de couverture des besoins en produits halieutiques issus de la pêche était de 17 pour cent en 2019 selon les données du Ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH, 2021b). En dépit des progrès obtenus ces cinq dernières années, l'aquaculture, alternative indispensable à la couverture des besoins des populations en protéines animales d'origine halieutique, ne constitue que 4 pour cent de la production halieutique nationale. Elle est essentiellement portée sur la pisciculture qui s'est développée avec l'élevage de tilapia et accessoirement avec les silures. La production aquacole de 4 500 tonnes, est restée constante au cours de la période 2012–2019.

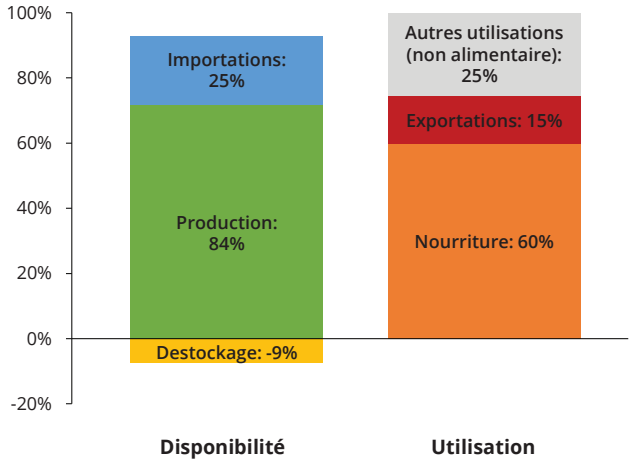
Les marges de progression du secteur aquacole sont grandes, en tenant compte des ressources naturelles en eau du pays, des coûts de production abordables selon l'utilisation de certaines technologies transférables et de la demande importante, bien qu'elle soit concurrencée par le poisson d'importation (MIRAH et JICA, 2019). Cependant, il existe des contraintes pour lesquelles des solutions appropriées peuvent être trouvées, y compris dans le cadre de partenariats public-privé. Ces contraintes sont: (i) la faible disponibilité d'alevins de qualité; (ii) la faible disponibilité d'aliments de qualité; (iii) les difficultés d'accès à la terre; (iv) les insuffisances dans la conception des aménagements piscicoles; (v) la faible structuration de la chaîne de valeur aquacole; (vi) le faible niveau de professionnalisation des pisciculteurs ; et (vii) l'insuffisante valorisation des produits aquacoles. La nouvelle stratégie nationale de développement de l'aquaculture (SNDA 2021–2025) envisage d'améliorer la production aquacole et de développer une économie aquacole par l'amélioration des conditions de conservation et de transformation des produits de l'aquaculture.

Chiffres clés & tendances de la consommation alimentaire

Le bilan alimentaire est principalement dominé par la production végétale, animale et halieutique. Cette production est largement utilisée à des fins alimentaires, notamment la consommation humaine. Celle-ci est peu diversifiée, essentiellement portée sur les céréales, racines et tubercules, occasionnant ainsi une insécurité alimentaire modérée

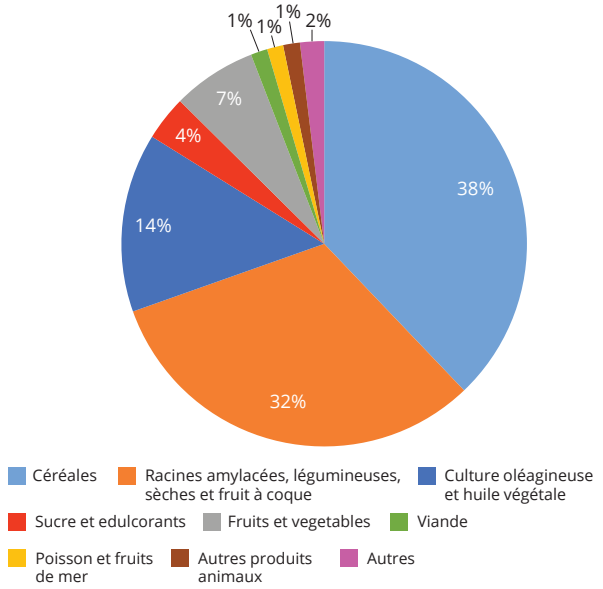
En Côte d'Ivoire, les disponibilités énergétiques alimentaires en 2018 étaient estimées à 1 671 042 kcal/personne/an dont 84 pour cent sont issues de la production végétale, animale et halieutique. Ces productions sont utilisées à 60 pour cent à des fins alimentaires, correspondant à une disponibilité alimentaire moyenne de 2 767 kcal/personne/jour (Figure 7). Cependant, 14,9 pour cent de la population (3,8 millions de personnes) sont sous-alimentées et n'arrivent pas à couvrir leurs besoins énergétiques minimaux estimés à 1 650 kcal/personne/jour (FAO, 2021). La répartition de cette consommation par groupe de produits alimentaires est présentée dans la Figure 8. La structure de la consommation alimentaire montre que les principaux produits consommés sont: les céréales (38 pour cent), les racines, tubercules et les légumineuses (32 pour cent) et les oléagineux (14 pour cent).

Figure 7. Bilan alimentaire de la Côte d'Ivoire (calories) pour l'année 2018



*Source: F*AO. 2019. FAOSTAT. Bilans alimentaires. www.fao.org/faostat/en/#data/FBS (page Web consultée le 15 décembre 2021).

Figure 8. Disponibilité alimentaire (kcal/habitant/jour) en Côte d'Ivoire pour l'année 2018



Source: FAO. 2019. FAOSTAT. Bilans alimentaires. www.fao.org/faostat/en/#data/FBS (page Web consultée le 15 décembre 2021).


© FAO

En ce qui concerne la structure des dépenses alimentaires, elle est consacrée majoritairement à l'achat de céréales (14 pour cent), de poisson et de viande (11 pour cent) et d'autres denrées (15 pour cent) contrairement aux fruits et légumes (2 pour cent) (voir la Figure 9). Les travaux de Bricas *et al.* (2016) relatifs à l'effet des revenus sur la consommation alimentaire en milieu urbain en Afrique de l'Ouest indiquent que le quintile le plus riche (Q5) a une consommation alimentaire 5 à 10 fois plus élevée dans le cas de la viande, le poisson, le lait, les œufs, les fruits et légumes.

L'analyse de la consommation alimentaire des ménages selon l'enquête de suivi de la saison agricole et de la vulnérabilité alimentaire (SAVA), montre que 19 pour cent des ménages n'ont pas une bonne consommation alimentaire, dont 7 pour cent de consommation alimentaire pauvre (MINADER, 2021). Le faible niveau de consommation alimentaire de certaines populations est révélateur du niveau de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. En effet, la situation de la sécurité alimentaire est globalement acceptable avec 10,8 pour cent des ménages ruraux en insécurité alimentaire modérée

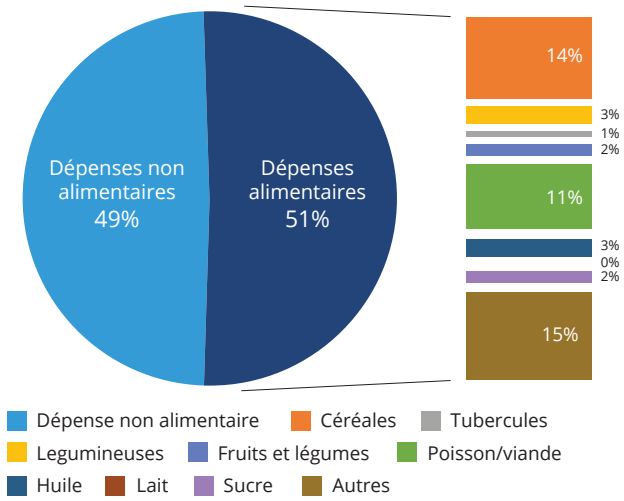

Etty Fidele (Unsplash license)

(MINADER, 2018). Cependant, cette situation présente des disparités selon les régions, telle qu'illustrée par la cartographie de prévalence de l'insécurité alimentaire modérée (Figure 10). En effet, les trois régions les plus affectées par l'insécurité alimentaire modérée sont les régions du Tonkpi (38 pour cent), du N'Zi (28 pour cent) et de l'Iffou (18 pour cent). Selon cette même enquête, la prévalence de l'insécurité alimentaire est aussi inégalement répartie selon le sexe du chef de ménage. En effet, l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les ménages dirigés par des

femmes (15 pour cent) que dans ceux dirigés par des hommes (10,2 pour cent) pour l'ensemble des régions (MINADER, 2018).

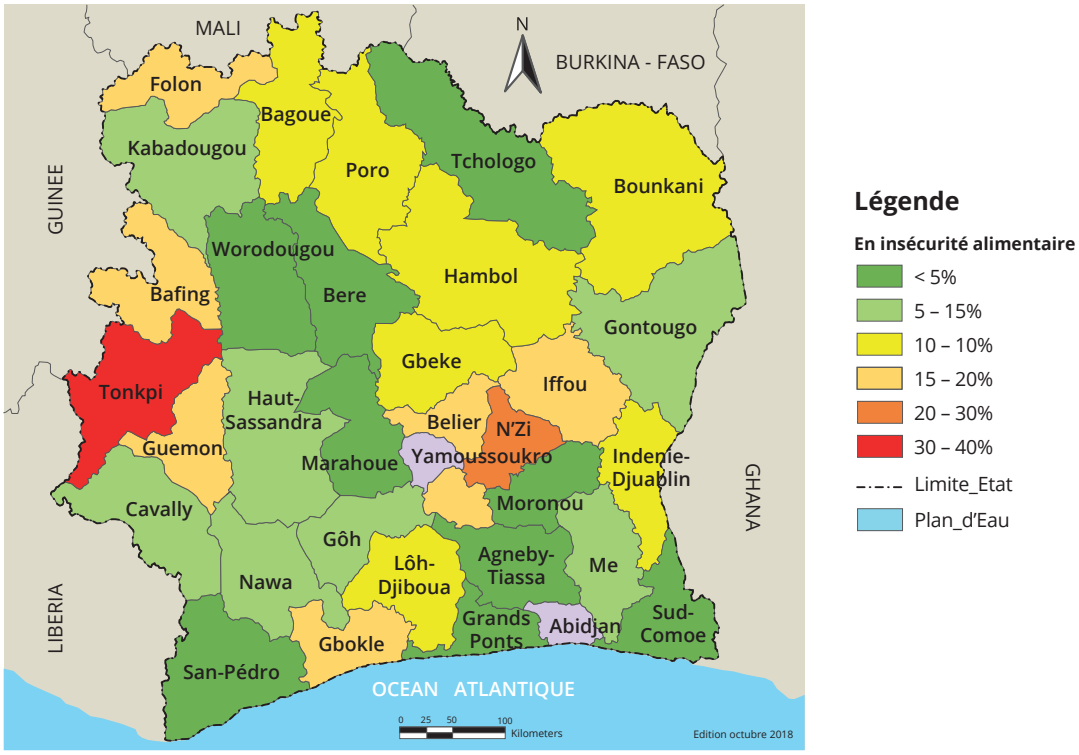
Selon les données du cadre harmonisé portant sur l'analyse de la sécurité alimentaire (MINADER, 2021), il ressort qu'en situation courante (octobre à décembre 2021), neuf régions sur les 23 analysées sont classées en phase sous pression (Cavally, Grands-Ponts, Haut-Sassandra, Iffou, Indénié-Djuablin, Marahoué, Moronou, Poro et Worodougou) et les autres en phase minimale d'insécurité alimentaire. En situation projetée (Juin-Juillet-Août 2022) correspondant à la période de soudure, 12 régions sur les 23 analysées se classeraient en phase sous pression (Bagoué, Belier, Béré, Cavally, Grands-Ponts, Guemon, Haut-Sassandra, Iffou, Indenié-Djuablin, Moronou, Poro, et Worodougou) et les autres en phase minimale d'insécurité alimentaire.

Figure 9. Structure des dépenses alimentaires par groupe d'aliments



Source: MINADER. 2018. Enquête de suivi de la saison agricole et de la vulnérabilité alimentaire (SAVA), Côte d'Ivoire

Figure 10. Cartographie de l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire selon l'enquête SAVA en 2018



Source: MINADER. 2018. Enquête de suivi de la saison agricole et de la vulnérabilité alimentaire (SAVA), Côte d'Ivoire. Carte conforme à l'ONU. 2018. Carte de la Côte d'Ivoire. www.un.org/geospatial/content/côte-divoire-1

Caractérisation des principaux acteurs des systèmes alimentaires

Les systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire sont constitués en amont par les producteurs en interaction avec les fournisseurs d'intrants agricoles, d'équipements (opérateurs des secteurs public et privé) et de services (conseil agricole). En aval de ces systèmes alimentaires, on distingue les collecteurs/transporteurs, les acteurs de la commercialisation et de la distribution, les acteurs de la transformation et les consommateurs.

La production agricole est réalisée en majorité par des exploitations de type familial, de petites tailles (0,5 – 3 ha) et de tailles moyennes (10 -15 ha) qui coexistent souvent avec des complexes agroindustriels dans le cas des cultures industrielles et d'exportation. Le recensement des exploitants et exploitations agricoles (REEA) réalisé en 2015 indiquait un nombre de 1 742 838 exploitants agricoles dont 21,8 pour cent de femmes (MINADER, 2017). Dans la production agricole vivrière, les producteurs sont majoritairement des femmes tandis que les hommes se consacrent essentiellement aux cultures de rente comme le cacao, le café, l'hévéa, l'anacarde, le coton et le palmier à huile.

Les associations de producteurs peuvent être de type formel ou informel et peuvent aussi prendre la forme d'interprofession. En effet, les organisations interprofessionnelles agricoles (OPA) sont réglées par l'Ordonnance n°2011-473 du 21 décembre 2011 et l'arrêté interministériel de 2013, selon lesquels une seule organisation peut être reconnue par produit ou groupe de produits. Ils doivent être représentatifs des familles professionnelles concernées. Les interprofessions agricoles regroupent tous les acteurs des chaînes de valeur (producteurs, transformateurs, commerçants, transporteurs, entre autres). La plateforme regroupant les interprofessions agricoles est l'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI). Les OPA ont pour rôle de créer un cadre de concertation entre les différents opérateurs au sein des filières pour renforcer les échanges, organiser le marché et faciliter les relations avec le secteur privé et les pouvoirs publics. Les structures comme l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) assistent techniquement et/ou financièrement les OPA pour leur développement.

En ce qui concerne les cultures industrielles et d'exportation, la commercialisation est structurée autour des exportateurs qui assurent le financement de la collecte et l'acheminement des matières premières. La collecte est sous-traitée à un réseau d'acheteurs (coopératives, « pisteurs », entre autres) qui disposent de magasins dans des centres d'achat situés dans les zones de production. Les filières vivrières font quant à elles l'objet d'une organisation complexe des circuits de commercialisation vers les grandes villes du pays. Les coopératives du secteur vivrier, essentiellement constituées de femmes, sont regroupées au sein de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives du Vivrier de Côte d'Ivoire (FENASCOVICI).
Une grande partie des produits périssables consommés dans la capitale ivoirienne est commercialisée par des commerçantes appelées « Femmes Gouro » originaires de la région de la Marahoué (Ducroquet *et al.*, 2017). Ces commerçantes sont devenues avec le temps des opérateurs logistiques, ce qui leur permet de contrôler l'ensemble de la filière: la collecte, le trans¬port, le déchargement des produits, l'approvisionnement et l'organisation du marché. Malgré cette situation oligopolistique, les marchés sont plutôt bien régulés et le système fonctionne normalement. Parallèlement à cette organisation, des collecteurs-grossistes travaillent souvent en équipe avec un convoyeur selon les étapes suivantes: (i) précommande puis collecte sur les sites de production; (ii) acheminement par petit porteur sur une plateforme de chargement; (iii) transport par gros porteur à Abidjan ou autre centre de consommation en Côte d'Ivoire ou dans

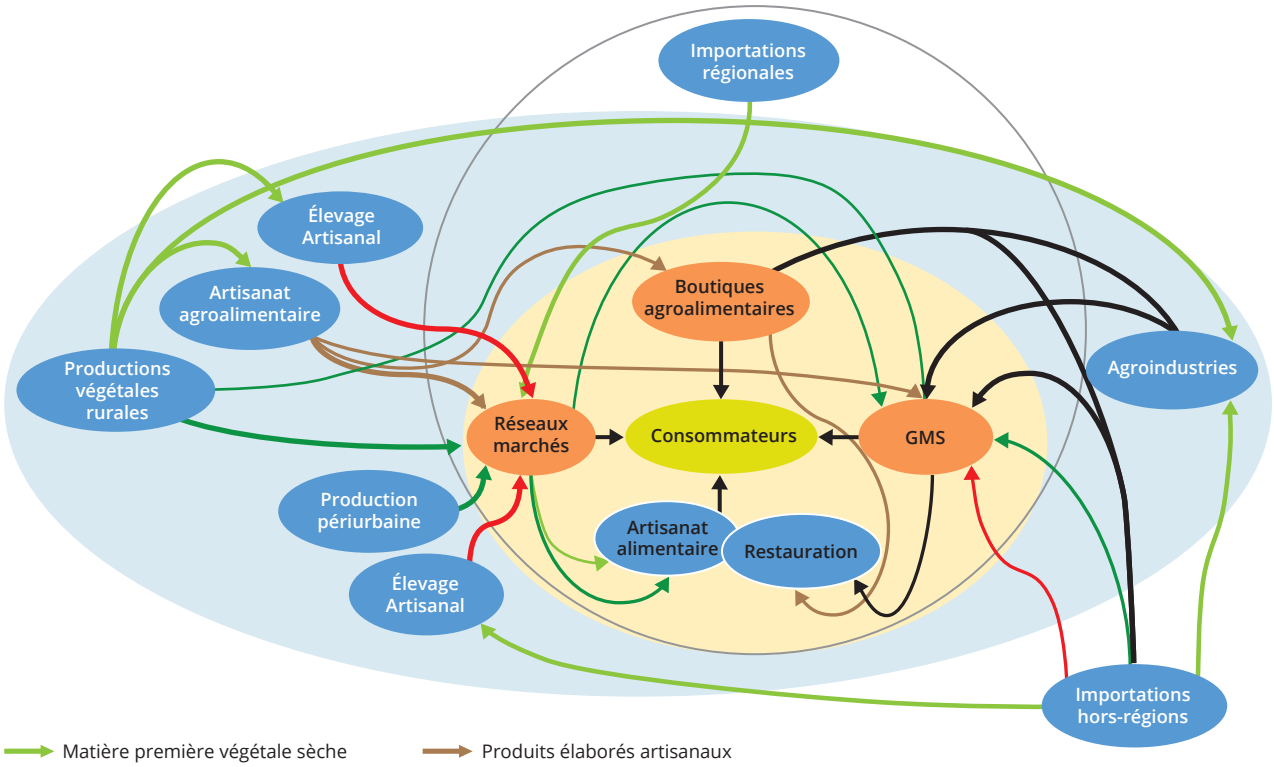
la sous-région; et (iv) vente à des grossistes ou semi-grossistes (RONGEAD, 2015).

L'approvisionnement en aliments des grandes métropoles, comme Abidjan (Figure 11), repose sur la combinaison d'un ensemble de systèmes de distribution (Lancon et Boyer, 2019) décrit ci-dessous.

- L'approvisionnement en produits vivriers frais est assuré par (i) des réseaux d'intermédiaires dont le statut est plus ou moins formalisé, qui distribuent ces aliments à travers des marchés de tailles différentes, et (ii) des détaillantes placées dans les rues.
- Les chaines de GMS (Grandes et moyennes surfaces) connaissent une expansion constante avec l'arrivée d'opérateurs d'envergure mondiale. Mais celles-ci ne jouent qu'un rôle secondaire dans la distribution des aliments de base, essentiellement pour les catégories sociales les plus défavorisées.
- Les aliments de grande consommation (riz, lait, par exemple) sont distribués par des réseaux de boutiques avec l'ensemble des produits de consommation courante.

Une enquête menée auprès des consommateurs dans le District d'Abidjan sur les pratiques d'achat des aliments a montré qu'en moyenne 50 pour cent des acheteurs s'approvisionnent sur deux marchés au sein d'un périmètre assez circonscrit. Les autres facteurs de choix des marchés par les acheteurs sont: la variété des produits

Figure 11. Flux de la distribution alimentaire dans le District d'Abidjan



Source: Lancon, F. et Boyer, A. 2019. Contribution des systèmes de distribution alimentaire à la sécurité alimentaire des villes: étude de cas sur l'agglomération d'Abidjan (Côte d'Ivoire). http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=599273

proposés (14 pour cent), le prix (12 pour cent), les relations avec les distributeurs (9 pour cent), la qualité des produits (8 pour cent) et la qualité de l'environnement (4 pour cent). Par ailleurs, les pratiques d'achats auprès des producteurs demeurent très marginales. Il en est de même pour les achats des produits alimentaires dans les GMS qui ne sont pratiqués que par 15 pour cent des acheteurs pour les supermarchés et 11 pour cent pour les hypermarchés.

Le secteur agro-industriel en Côte d'Ivoire est structuré autour des activités de transformation des cultures d'exportation et de quelques cultures vivrières. Les grandes industries de transformation des cultures de rente d'intérêt alimentaire sont particulièrement concentrées autour du cacao (CARGILL, SACO OLAM, CEMOI, ICP, SAF-CACAO, entres autres.) et du palmier à huile (PALMCI, PALMAFRIQUE, SIPEFCI, ADAMAFRIQUE, SOGB, par exemple). En ce qui concerne les produits animaux et halieutiques, le secteur est dominé par des industries de fabrication de produits carnés (SICS, GID, SIVAC, et autres) et de conserves de poissons (telles que AIRONE ou SCODI). Un nombre limité de PME intervient dans la transformation des fruits d'exportation comme la mangue et l'ananas en purée, jus, nectar et produits séchés principalement. Dans le cas des produits vivriers comme les céréales locales, les racines et les tubercules, la transformation se fait principalement dans des unités artisanales villageoises (de type familial ou en association informelle) et plus rarement dans des unités semi-industrielles (organisées en coopérative formelle ou de type entrepreneurial) basées dans les périphéries des centres de consommation urbains.

En dehors des acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation au sein des chaînes de valeur agricoles, les structures étatiques et paraétatiques jouent aussi des rôles importants dans le fonctionnement des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire. Les structures étatiques sont principalement représentées par les Ministères et ont pour rôle d'élaborer


© FAO

et de mettre en œuvre les politiques liées à l'alimentation (MINADER, MIRAH); à la nutrition et la santé (MSHP-CMU); à la préservation de l'environnement, des ressources naturelles et la promotion du développement durable (MINEDD, MINEF); à la régulation du commerce de denrées alimentaires et à leur transformation (MCI); et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités (MSLP). Au titre des structures paraétatiques on distingue principalement les structures chargées de la coordination des programmes de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement de la petite enfance (CONNAPE); de l'encadrement et du conseil agricole (ANADER); du financement des organisations professionnelles agricoles (FIRCA); de la régulation des prix des denrées alimentaires d'origine vivrière (OCPV); de la recherche agronomique (CNRA); de la gestion du domaine foncier (AFOR); de la promotion du matériel de transformation des produits agricoles (I2T) et de la gestion des activités de stockage et de conservation des denrées alimentaires (ARRE).

Principaux défis à relever pour atteindre les objectifs en matière de systèmes alimentaires durables

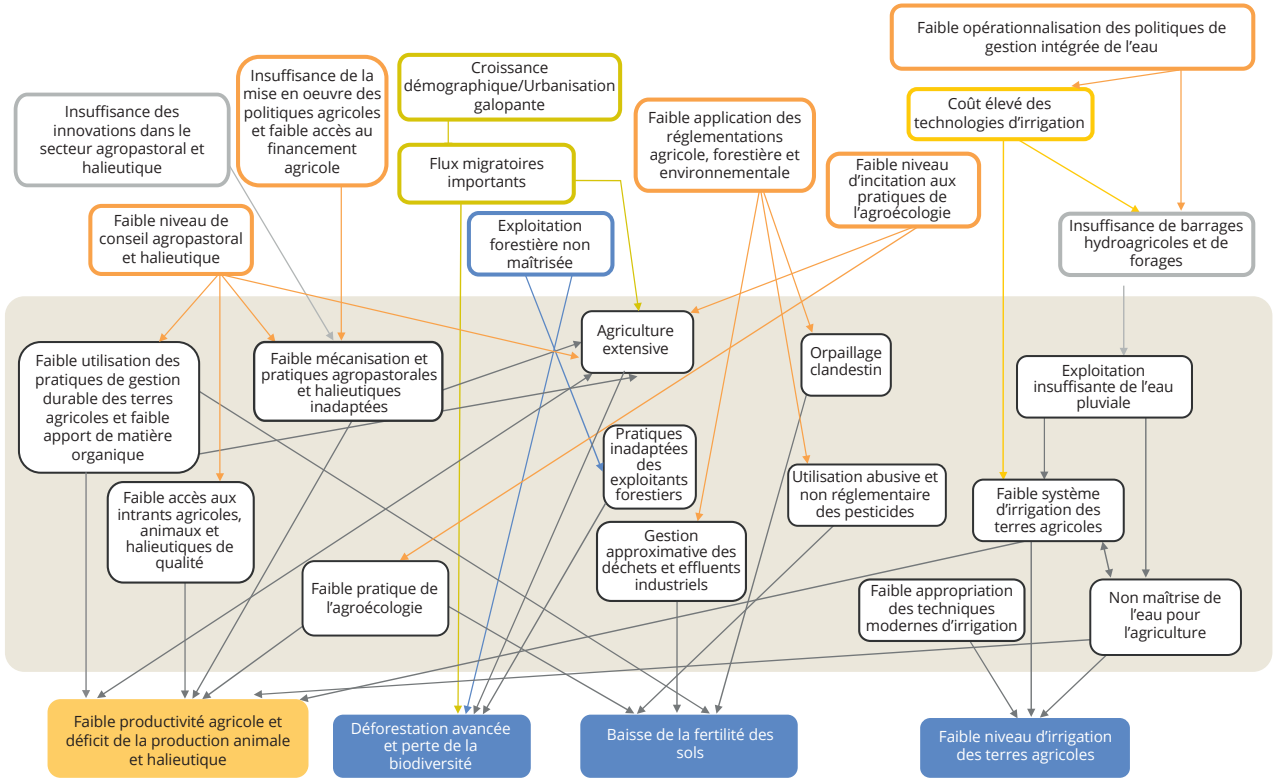
Cette section comporte une analyse systémique des interactions entre les différents éléments qui composent les systèmes alimentaires (moteurs, acteurs et leurs activités, impacts) intégrant les quatre dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires (socio-économie; équilibre territorial et équité; environnement; sécurité alimentaire, nutrition et santé). Cette analyse des défis auxquels sont confrontés les systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire, permettra d'identifier les leviers majeurs ou points d'entrée en vue de favoriser la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. La mise en œuvre de ces leviers est conditionnée par des facteurs de réussite et par de potentiels freins qu'il s'agit d'identifier. Au cours de cette étude, quatre questions clés de durabilité des systèmes alimentaires ont été identifiées puis analysées et un certain nombre de leviers proposés.

Question clé de durabilité # 1: Comment assurer de manière durable la gestion des ressources naturelles pour une stabilité de l'offre alimentaire en Côte d'Ivoire dans un contexte d'extensification de la production agricole et de déficit de la production animale et halieutique ?

La dégradation de l'environnement liée à l'exploitation abusive des ressources naturelles (telles que forêt, eau ou sol) constitue un véritable problème dans les pays riches en ressources. Pourtant la stabilité de la production alimentaire dans ces pays est étroitement liée à la gestion durable de ces ressources naturelles. En Côte d'Ivoire, la stabilité de la production alimentaire, menacée par la mauvaise gestion des ressources naturelles, est l'un des défis auquel les acteurs des systèmes alimentaires sont confrontés. Pour adresser ce défi, quatre principaux moteurs sont à considérer: **(i) l'innovation insuffisante couplée avec un faible niveau de conseil dans le secteur agropastoral et halieutique, (ii) la faiblesse du mécanisme d'incitation aux pratiques de l'agroécologie, (iii) les flux migratoires et la croissance démographique, et (iv) l'absence d'une politique intégrée de la gestion de l'eau.** Les relations systémiques impliquant ces moteurs, les activités au cœur du système alimentaire et les impacts sont présentés dans la figure 12.

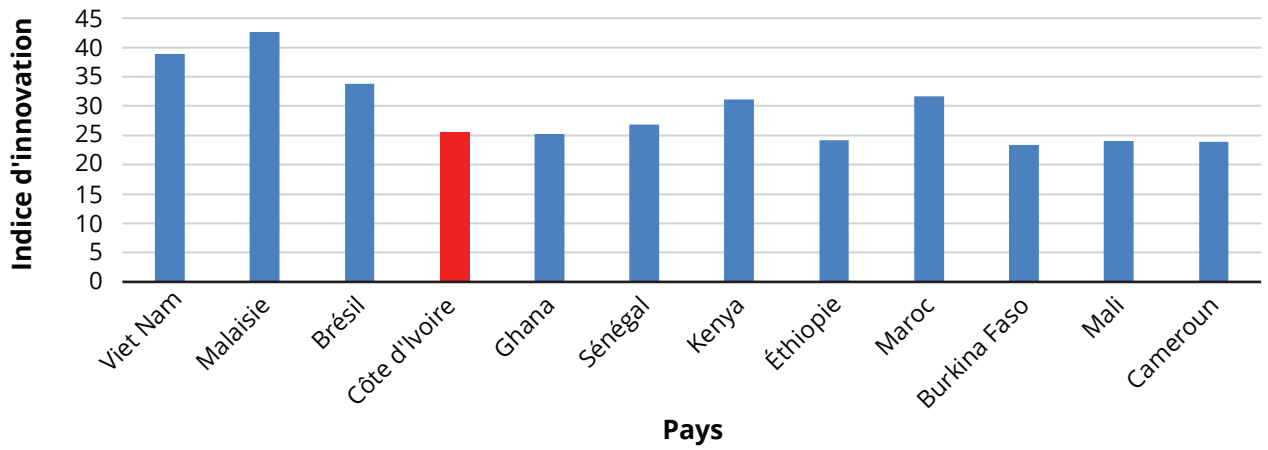
L'insuffisance d'innovation et de conseil dans le secteur agropastoral et halieutique conduit à une faible mécanisation et à des pratiques agropastorales et halieutiques inadaptées. La Côte d'Ivoire fait partie des pays africains ayant un niveau d'innovation réduit avec un indice global d'innovation égal à 25,55 en 2019, inférieur à la moyenne de l'indice qui est de 50. Ce niveau d'innovation est relativement inférieur à celui d'autres pays africains (Maroc, Kenya et Sénégal) et à ceux de certains pays émergents comme le Brésil, la Malaisie et le Vietnam (Figure 13). Cette situation est la même dans tous les secteurs d'activités, notamment dans le secteur agropastoral et halieutique où l'insuffisance des innovations ne favorise pas la mécanisation et l'émergence de nouvelles pratiques modernes. Par exemple, le niveau de couverture des besoins en mécanisation dans la riziculture reste faible et ne représente que moins de 5 pour cent (ONDR, 2017).

Figure 12. Schéma des relations systémiques entre les moteurs, activités et impacts pour la question de durabilité n°1



Source: élaboré par les auteurs.

Figure 13. Indice global d'innovation de la Côte d'Ivoire, comparé à d'autres pays (2019)



Source: élaboré par les auteurs.

De plus, le déficit d'encadrement des producteurs du secteur agropastoral et halieutique les contraint à recourir à des méthodes culturales traditionnelles utilisant moins d'intrants. Selon le diagnostic du PND (2021–2025), le niveau d'utilisation des intrants de qualité reste encore faible, avec une quantité d'engrais de 20 kg/ha de terres arables. En effet, comme le montre le Tableau 1, le niveau d'encadrement offert par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) aux exploitants agropastoraux et halieutiques est très insuffisant au regard du nombre d'agents encadreurs de l'ANADER et du nombre d'exploitants agricoles. Le ratio encadreur-exploitant est de 0,0008 pour l'ensemble des exploitants agricoles (soit 1 encadreur pour 1 250 exploitants) et de 0,0021 pour les éleveurs (soit 1 encadreur pour 477 éleveurs). Ces ratios sont largement en deçà de la norme nationale de 0,005 (soit 1 encadreur pour 200 producteurs) préconisée par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA).

Tableau 1. Ratios encadreur-exploitant agricole dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique en Côte d'Ivoire

Exploitants	Ratio encadreur-exploitant
Exploitants agricoles	0,0008
Exploitants pratiquant l'élevage	0,0021
Exploitants pratiquant l'aquaculture	0,4926
Exploitants pratiquant la sylviculture	0,1148
Exploitants pratiquant la pêche	0,0432

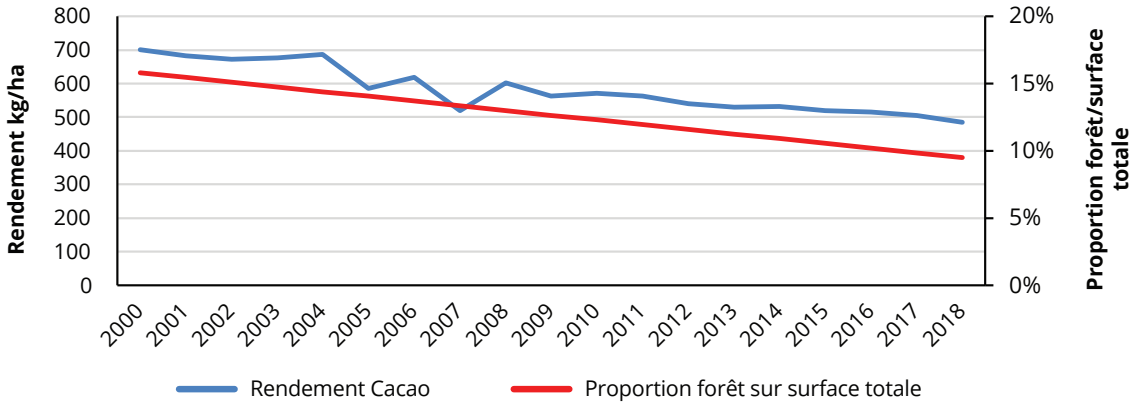
Source: élaboré par les auteurs.

L'ensemble de ces pratiques inadaptées a pour résultante l'extensification agricole dont la conséquence directe est la destruction du couvert forestier. L'extensification agricole liée à la baisse des rendements des principales cultures (telles que cacao, café, hévéa ou palmier à huile) est consommatrice de terres forestières, faisant ainsi de la production des cultures de rente la principale cause de la déforestation dans le pays. Par exemple, sur les 62 pour cent de taux de déforestation dus à l'agriculture, les cultures de rentes contribuent à 89 pour cent contre 11 pour cent pour les cultures vivrières (MINEDD, 2016). En effet, la baisse tendancielle du rendement du cacao en lien avec l'extensification agricole est fortement corrélée à la destruction du couvert forestier au cours de ces deux dernières décennies, faisant passer le taux de couvert forestier de 16 pour cent en 2000 à 9 pour cent en 2018 (Figures 14 et 15). En dehors de l'expansion



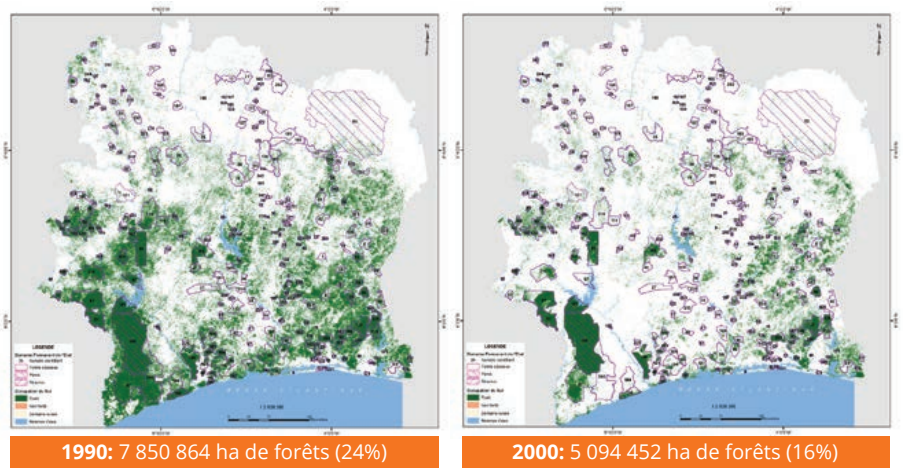
de l'agriculture, l'exploitation forestière et l'extension des infrastructures contribuent également à la déforestation respectivement à 18 pour cent et 10 pour cent, ainsi que l'exploitation minière (8 pour cent) et les feux de brousse (2 pour cent) (MINEDD, 2016; BNETD *et al.*, 2016).

Figure 14. Évolution du couvert forestier versus rendement du cacao en Côte d'Ivoire, 2000-2018



Source: élaboré par les auteurs.

Figure 15. Évolution de la cartographie du couvert forestier en lien avec la culture cacaoyère et principales facteurs de déforestation et dégradation





Principales facteurs de déforestation et dégradation

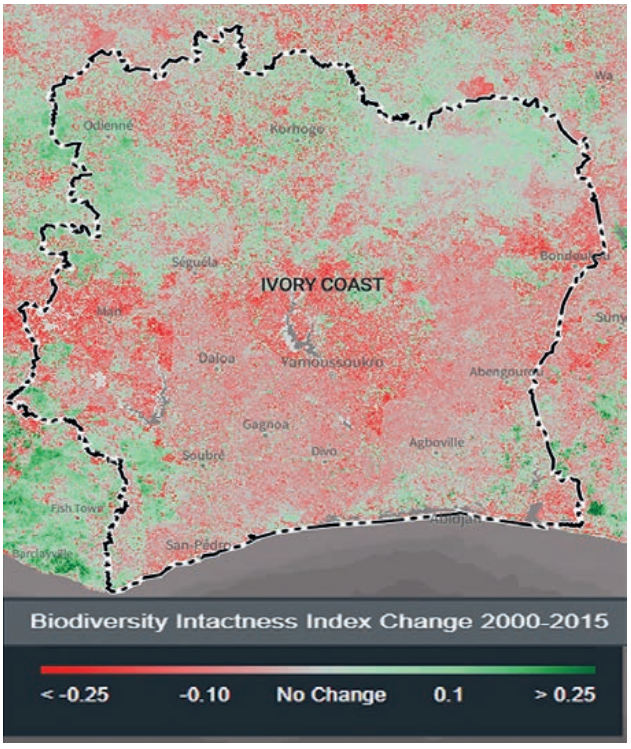
Expansion de l'agriculture	**62%**
Cacaoculture	38%
Hévéaculture	23%
Culture de palmier	11%
Plantation d'anacardiers	7%
Cultures vivrières	6%
Riziculture	5%
Caféiculture	5%
Autres cultures de rente	4%
Exploitation forestière	**18%**
Exploitation forestière (coupe à blanc > 1 000 m²)	64%
Production de charbon	36%
Extension des infrastructures	**10%**
Habitat (rural, urbain)	94%
Transport (route, rail)	6%
Exploitation minière	**8%**
Orpaillage artisanal	80%
Orpaillage industriel	20%
Propagation des feux de brousse	**3%**

Source: Adapted from FAO & SEPREDD+. 2017. Données forestières de base pour la REDD+ en Côte d'Ivoire: Cartographie de la dynamique forestière de 1986 à 2015. FAO. ISBN 978-92-5-209999-4. Available at: www.fao.org/3/i8047f/i8047f.pdf

L'une des conséquences de la déforestation est la perte de la biodiversité qui est beaucoup plus marquée dans les zones de production cacaoyère avec des valeurs pouvant aller au-delà de 25 pour cent de perte de biodiversité surtout dans la zone Ouest montagneuse de la Côte d'Ivoire sur la période 2000–2015 (Figure 16).

L'importance des flux migratoires des zones de savanes vers les zones forestières constitue un facteur démographique qui explique l'extensification agricole. Le déplacement des populations des zones de savanes et surtout celles des pays limitrophes à la recherche de terres forestières propices pour les cultures de rentes a entrainé un accroissement de la population dans les zones forestières (75,5 pour cent de la population en Côte d'Ivoire vit en zone de forêt (MINADER, 2017). Cette hausse de la population a contribué à augmenter la main d'œuvre agricole dans ces zones. Ce surplus de main d'œuvre agricole dans les zones forestières a exercé une pression pour l'élargissement des parcelles agricoles existantes mais aussi pour la création de nouvelles parcelles, en corrélation avec la déforestation.

Figure 16. Évolution de l'indice d'intégrité de la biodiversité en Côte d'Ivoire de 2000 à 2015



Source: UN Biodiversity Lab (UNBL). 2021. Côte d'Ivoire. https://map.unbiodiversitylab.org/location/UNBL/cote-divoire?basemap=grayscale&coordinates=7.5621129,-7.5405576,5 (page Web consulté le 5 février 2022).

L'insuffisance du mécanisme d'incitation aux pratiques agroécologiques favorise leur faible adoption par les petits producteurs en Côte d'Ivoire. Malgré la promotion des techniques d'agriculture durable prônées par le programme national d'investissement agricole de deuxième génération (PNIA II, 2018–2025), les pratiques agroécologiques restent peu adoptées par les petits producteurs. Les seules initiatives actuelles sont dirigées dans la plupart des cas vers des techniques d'agroforesterie dans le cadre des projets REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts). Le mécanisme d'incitation envisagé pour amener les exploitants agricoles à adopter les pratiques d'agroforesterie repose sur le système de paiements pour services environnementaux (PSE) dont la mise en œuvre est dans sa phase expérimentale en Côte d'Ivoire.

L'absence d'une politique de gestion intégrée de l'eau induit un déficit d'investissements publics dans les infrastructures hydroagricoles. Au niveau du privé, le coût élevé des technologies d'irrigation décourage les petits agriculteurs qui se tournent vers l'irrigation traditionnelle. Les deux effets combinés entrainent une faible capacité de rétention d'eau pluviale et donc une sous exploitation de ces ressources en eau. De plus, le pays valorise seulement 20 pour cent de son potentiel en matière d'irrigation des terres agricoles, réparti entre les bas-fonds, les grandes plaines et les marais côtiers. Cela traduit donc un faible système d'irrigation des terres agricoles dont le niveau d'équipement représente 0,4 pour cent des terres arables (PND, 2021–2025). Cette faiblesse du système d'irrigation peut être justifiée par le faible niveau d'adoption

des technologies modernes d'irrigation par les petits agriculteurs (96 pour cent des parcelles au niveau national sont conduites sans irrigation (MINADER, 2017) compte tenu du coût d'accès élevé à ces technologies. En effet, des études sur la petite irrigation privée (forage, camelin, groupe de pompe mobile, par exemple) ont montré que les classes vulnérables (petits producteurs, femmes) sont souvent exclues des mécanismes de financement agricole mis en place pour l'acquisition du matériel d'irrigation, en raison des conditions pour l'obtention d'un financement (titre foncier et/ou apport personnel). Par ailleurs, un exercice de modélisation mené par la Banque mondiale montre que dans la majorité des cas, l'irrigation n'est viable que pour des cultures générant des revenus substantiels afin de supporter les coûts d'entretien des installations.

À partir des défis majeurs identifiés, quels sont les principaux leviers pour assurer une gestion durable des ressources naturelles en vue de stabiliser l'offre alimentaire en Côte d'Ivoire?

Au total, la stabilité de l'offre alimentaire en Côte d'Ivoire exige de tenir compte des liens étroits qui existent entre la gestion durable des ressources naturelles et la production agropastorale et halieutique. Pour ce faire, les leviers suivants sont identifiés:

1) **Promouvoir les pratiques agropastorales et halieutiques intensives et durables pour améliorer l'offre alimentaire locale.**

2) **Promouvoir des systèmes d'irrigation permettant la maîtrise de la gestion de l'eau pour l'agriculture.**

La promotion des pratiques agropastorales et halieutiques intensives et durables pour améliorer l'offre alimentaire locale passe par: (i) la mécanisation de l'agriculture à travers le développement de nouvelles technologies et équipements adaptés aux besoins des petits producteurs, (ii) la diffusion de bonnes pratiques en matière de production agricole intégrée et agroécologique, (iii) la disponibilité d'intrants agropastoraux et halieutiques de qualité par la recherche et l'innovation tout en assurant l'encadrement des petits producteurs à leur utilisation.

En ce qui concerne le deuxième levier portant sur l'adoption généralisée des systèmes d'irrigation en vue de la maitrise de la gestion de l'eau pour l'agriculture, les actions vont consister à: (i) faciliter l'acquisition d'équipements adaptés par des mesures fiscales attractives en vue de la construction de systèmes d'irrigation, (ii) vulgariser les systèmes d'irrigation modernes par une large diffusion auprès des OPA, (iii) promouvoir les nouvelles techniques innovantes de micro-irrigation accessibles aux petits agriculteurs par le biais de la recherche et l'innovation.

Les effets attendus de ces deux leviers sont l'inversion du rythme de déforestation en Côte d'Ivoire et l'amélioration de la productivité dans les secteurs agropastoral et halieutique. Les conditions de réussite de la mise en œuvre de ces leviers sont les suivantes: (i) la mise en œuvre effective du PNIA II; (ii) le financement de la recherche agricole; (iii) l'allocation croissante de ressources financières aux secteurs agropastoraux et halieutiques conformément aux engagements de Malabo; (iv) la finalisation et la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation au changement climatique; et (v) la mise en place d'un comité de suivi et évaluation des programmes agricoles.

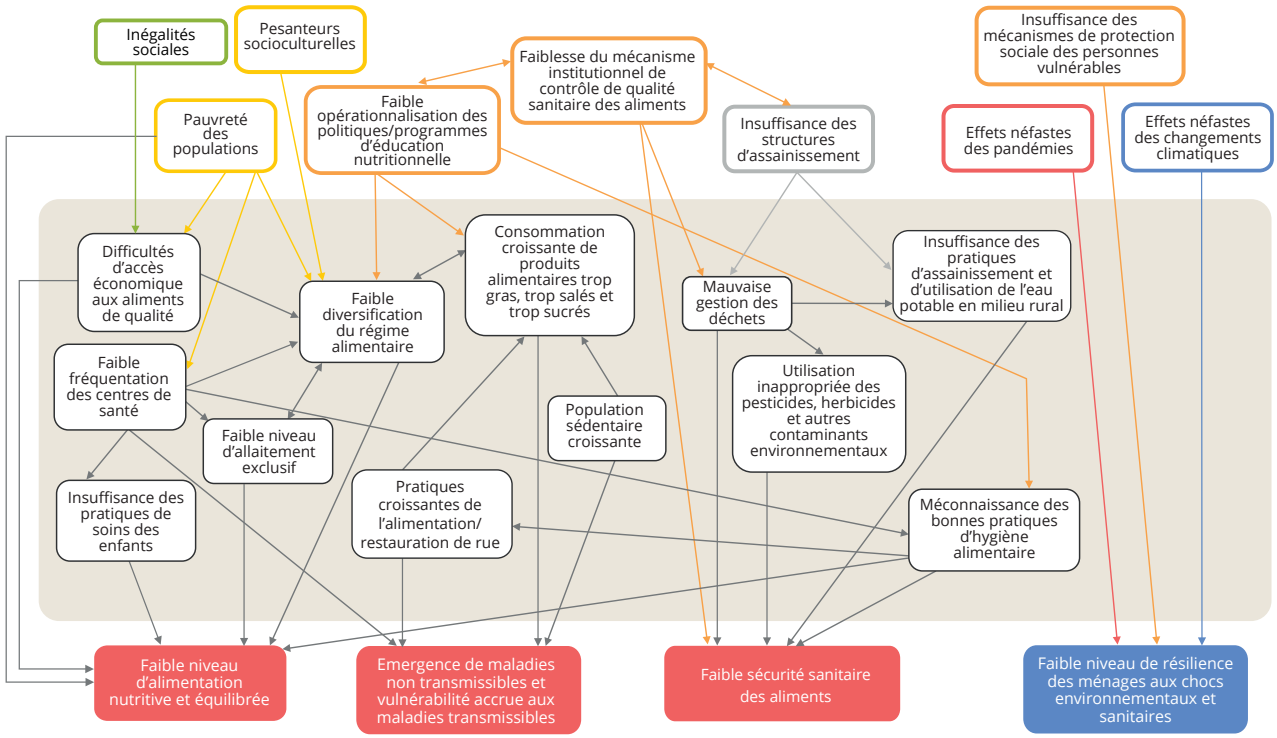
Les risques, conflits d'intérêts, et facteurs de blocage dans la réalisation de ces deux leviers sont entre autres: (i) la gestion des conflits fonciers et les conflits entre éleveurs et agriculteurs; (ii) l'absence de textes règlementaires et le manque de diffusion à grande échelle auprès des acteurs des textes existants; et (iii) l'insuffisance de coordination des structures publiques intervenant dans le secteur agropastoral et halieutique ainsi que la faible implication de toutes les parties prenantes dans la prise de décision.

Question clé de durabilité # 2: Dans quelle mesure les systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire peuvent-ils contribuer à la sécurité nutritionnelle des populations?

La sécurité nutritionnelle qui constitue un élément clé de la durabilité des systèmes alimentaires est définie selon la FAO comme étant la possibilité de consommer en quantité suffisante une nourriture de qualité appropriée en termes de variété, de diversité, de teneur en nutriments et de sécurité sanitaire pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active, tout en bénéficiant d'un environnement sanitaire et de services de santé, d'éducation et de soins adéquats (FAO, FIDA et PMA 2012). La sécurité nutritionnelle sous-tend le droit à l'alimentation défini par la FAO comme suit: «Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer» (FAO, 2014).

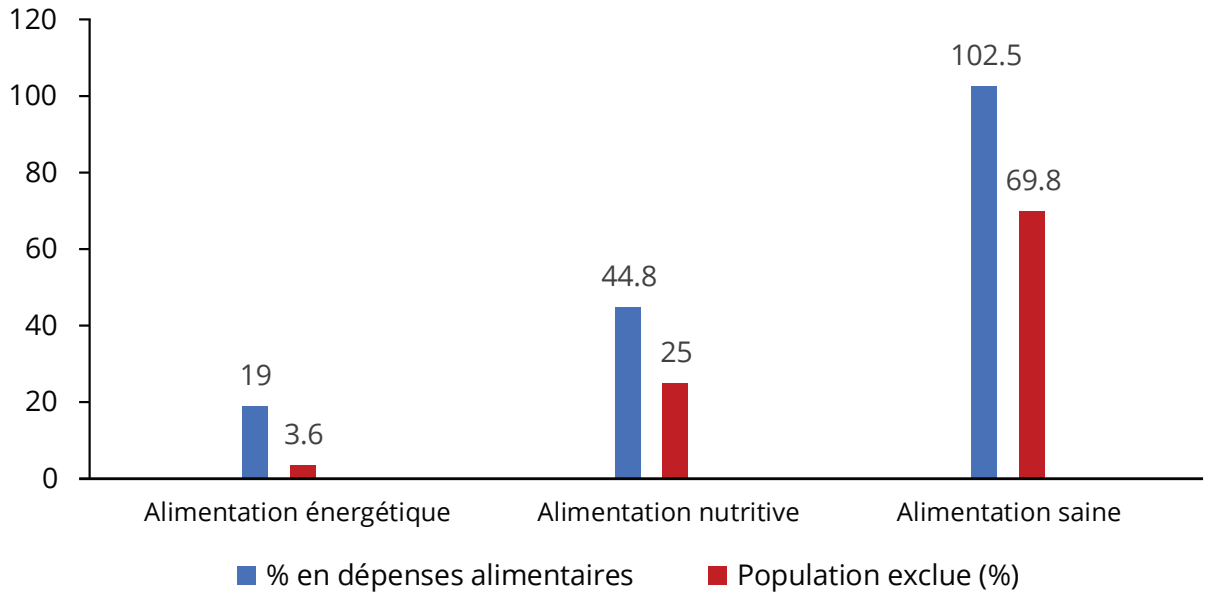
La durabilité des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire est contrainte par l'insécurité nutritionnelle dont les principaux moteurs sont: **(i) la pauvreté des populations, (ii) les inégalités sociales et les pesanteurs socioculturelles, (iii) la faible opérationnalisation des programmes d'éducation nutritionnelle et (iv) la faiblesse du mécanisme institutionnel de contrôle de qualité sanitaire des aliments.** Les relations systémiques impliquant ces moteurs, les activités au cœur des systèmes alimentaires et les impacts sur les dimensions des systèmes alimentaires sont représentés dans la figure 17.

Figure 17. Schéma des relations systémiques entre les moteurs, activités et impacts pour la question de durabilité n°2



Source: élaboré par les auteurs.

Figure 18. Coût d'accès économique aux alimentations énergétiques, nutritives et saines en Côte d'Ivoire



Source: élaboré par les auteurs.

La pauvreté des populations freine l'accès aux aliments de qualité, conduisant ainsi à un faible niveau d'alimentation nutritive et équilibrée. Le taux de pauvreté des populations qui est plus élevé en milieu rural (56,8 pour cent) qu'en milieu urbain (35,9 pour cent) selon les données de l'INS (2015), constitue un facteur limitant pour l'accès économique des populations à une alimentation saine et nutritive. En effet, selon les données de la FAO, 25 pour cent de la population en Côte d'Ivoire n'a pas accès à une alimentation nutritive tandis que près de 70 pour cent de la population n'a pas accès à une alimentation saine sur la base des dépenses alimentaires (FAO *et al.*, 2020). La Figure 18 illustre le coût d'accès aux trois types d'alimentation en Côte d'Ivoire: alimentation énergétique, alimentation nutritive et alimentation saine. L'alimentation énergétique fournit chaque jour les calories nécessaires au bilan énergétique que requiert le travail, tandis que l'alimentation nutritive fournit les calories nécessaires ainsi que les nutriments en quantité suffisante. En ce qui concerne l'alimentation saine, elle est définie comme une alimentation nutritive qui s'appuie sur un apport plus diversifié en aliments de plusieurs groupes différents. Le coût d'accès représente le ratio entre le coût quotidien de référence d'un type d'alimentation et les dépenses alimentaires moyennes quotidiennes des populations.

Ces difficultés d'accès économique aux aliments de qualité sont à l'origine de la faible diversification du régime alimentaire. En effet, l'analyse de la diversité alimentaire des ménages montre que deux ménages sur trois ont une alimentation peu diversifiée, caractérisée par une grande consommation de céréales et tubercules au détriment des produits laitiers, des protéines animales, des fruits et des légumes (MINADER, 2018). De plus, les ménages dirigés par des femmes présentent un profil de diversification alimentaire plus faible que ceux dirigés par des hommes. L'une des conséquences majeures de cette faible diversification alimentaire chez les femmes est la malnutrition due aux carences en micronutriments (faim cachée) et principalement en fer. Le tableau 2 résume les valeurs de quelques indicateurs nutritionnels en lien avec la diversité alimentaire des populations.

Tableau 2. Indicateurs nutritionnels en lien avec la diversité alimentaire

Indicateurs	Valeur et unité	Année	Niveau par rapport aux pays LIC/LMIC
Prévalence de la sous-alimentation	14,9%	2017-2019	2
Part de l'apport énergétique alimentaire provenant des céréales, racines et tubercules	66%	2011-2013	2
Apport moyen en protéines	57,7 g/personne/jour	2011-2013	2
Quantité d'apport en graisse	59,51 g/personne/jour	2018	3
Prévalence du retard de croissance	21,6%	2016	4
Prévalence de l'émaciation	6,1%	2016	3
Prévalence de l'anémie chez les femmes	52,9%	2016	1

Source: FAO. 2020. FAOSTAT. Sécurité alimentaire. www.fao.org/faostat/en/#data/FS (page Web consultée le 15 décembre 2021). Le niveau de la Côte d'Ivoire par rapport aux pays à revenu intermédiaire est indiqué sur une échelle de 1 à 5. Le chiffre 1 associé à la couleur rouge indique une situation alarmante par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire. Le chiffre 4 associé à la couleur verte indique une bonne situation par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire.

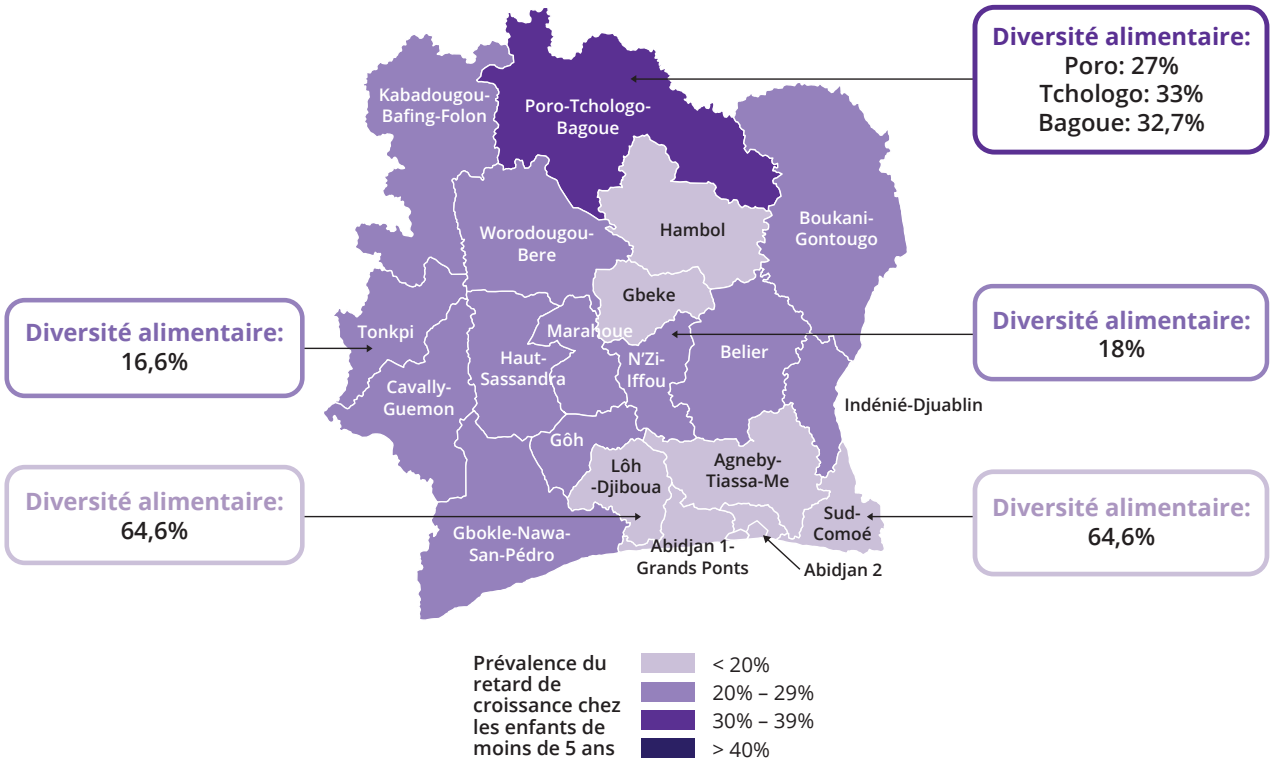
Par ailleurs, les données de l'UNICEF indiquent que la diversité alimentaire minimale des enfants de moins de 5 ans est de 23 pour cent avec une alimentation minimale acceptable de 14 pour cent et un taux d'allaitement maternel exclusif de 23 pour cent sur la période 2013-2018 (UNICEF, 2019). En ce qui concerne le taux de malnutrition chronique ou retard de croissance (Figure 19), il est plus élevé dans les zones rurales (27,4 pour cent) par rapport aux zones urbaines (12,5 pour cent) et aussi dans la région Nord du pays (29,6%) où une faible diversité alimentaire est constatée. En tenant compte des quintiles de revenus (Q1 et Q5), la prévalence de la malnutrition chronique est plus élevée dans le quintile le plus pauvre (30,1 pour cent) par rapport au quintile le plus riche (8,7 pour cent) (UNICEF, 2019). Par ailleurs, la faible fréquentation des centres de santé liée aux facteurs d'accès aux services de santé (pauvreté, proximité des centres de santé) ne permet pas aux populations et, en particulier, aux femmes en âge de procréer de bénéficier des actions de sensibilisation liées aux bonnes pratiques nutritionnelles. En effet, le taux d'utilisation des services de santé au niveau communautaire, bien qu'en hausse au niveau national, avec 49,7 pour cent en 2019 contre 38,4 pour cent en 2018, reste cependant faible dans certaines régions telles que Danané (29,1 pour cent) et Séguéla (33,5 pour cent). La fréquentation des centres de santé a baissé de 13 pour cent avec l'avènement de la Covid-19.

Les inégalités sociales et les pesanteurs socioculturelles ne favorisent pas la diversification alimentaire, ce qui ne garantit pas une alimentation saine et nutritive.
L'insécurité nutritionnelle des populations, marquée par la faible diversité alimentaire est aussi liée aux inégalités sociales et aux pesanteurs socioculturelles. Les pesanteurs socioculturelles sont principalement liées au manque de connaissances et aux croyances collectives qui entretiennent des pratiques comportementales inappropriées en termes d'alimentation saine et le non-recours aux soins dans des cas de malnutrition aiguë. Les résultats issus de l'analyse du Cadre Harmonisé

sur la sécurité alimentaire indiquent que les populations sont généralement attachées à leurs habitudes alimentaires basées sur une alimentation peu diversifiée. En ce qui concerne les inégalités sociales, il s'agit principalement des inégalités de genre et d'accès à l'éducation qui impactent négativement le statut nutritionnel des mères et des enfants. Dans les communautés, les inégalités de genre sont liées à l'insuffisance de pouvoir décisionnel des femmes qui limite leur capacité à assurer une alimentation saine et équitable aux membres du ménage. En ce qui concerne l'accès à l'éducation des femmes, il est démontré que le niveau d'instruction des mères (Figure 20) met en évidence un taux relativement élevé de mères non scolarisées dans les zones à prévalence élevée de malnutrition chronique.

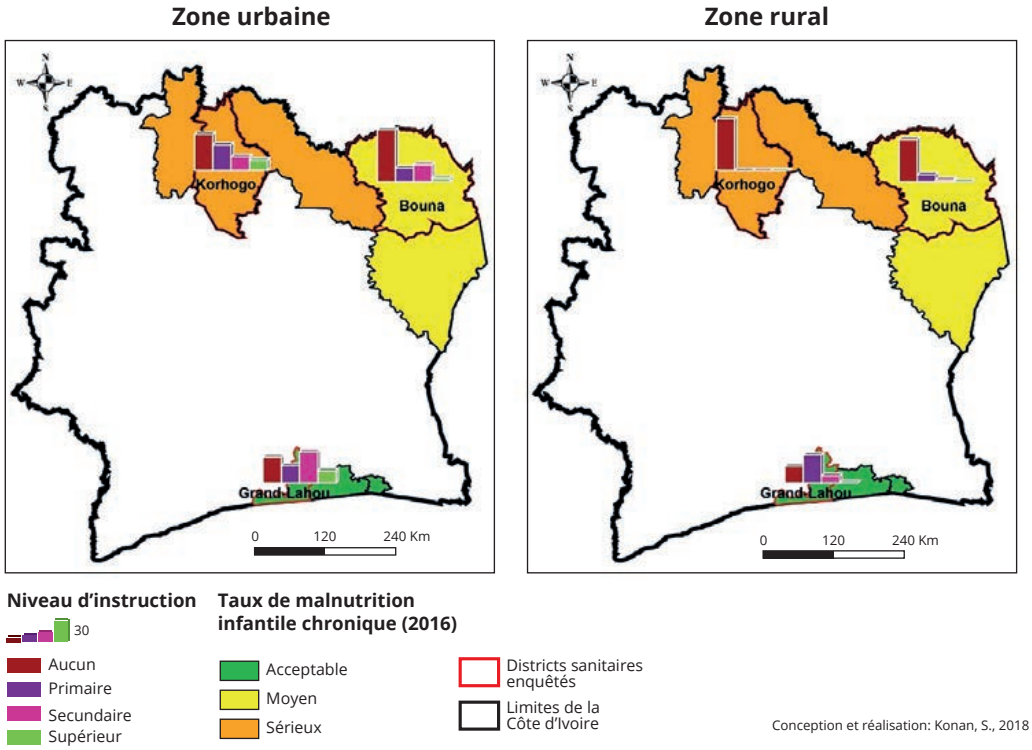


Figure 19. Cartographie de prévalence de la diversité alimentaire et de la malnutrition chronique



Source: MINADER. 2018. Enquête de suivi de la saison agricole et de la vulnérabilité alimentaire (SAVA), Côte d'Ivoire. Carte conforme à l'ONU. 2018. Carte de la Côte d'Ivoire. www.un.org/geospatial/content/côte-divoire-1

Figure 20. Cartographie montrant la relation entre le niveau d'instruction des mères (milieu urbain/rural) et la prévalence de la malnutrition chronique dans certaines régions de Côte d'Ivoire



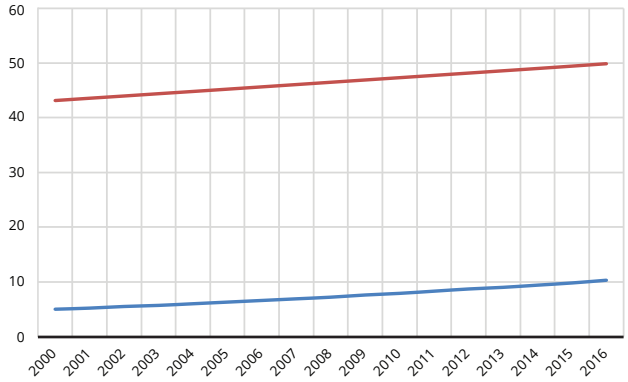
Source: Konan, M. S. C. et Koffi-Bikpo, C. Y. 2018. Étude de l'impact du manque d'éducation des mères sur la situation nutritionnelle des enfants âgés de 0 à 59 mois en Côte d'Ivoire. Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé. https://retssa-ci.com/index.php?page=detail&k=74. Carte conforme à l'ONU. 2018. Carte de la Côte d'Ivoire. www.un.org/geospatial/content/côte-divoire-1

L'opérationnalisation réduite des programmes d'éducation nutritionnelle impacte faiblement les mauvaises habitudes nutritionnelles, entraînant une émergence de maladies métaboliques. La Côte d'Ivoire à l'instar des pays à revenu intermédiaire fait face au phénomène de transition nutritionnelle marquée par un changement progressif des habitudes et comportements alimentaires, essentiellement en milieu urbain. Au nombre des facteurs expliquant ce phénomène, figurent le taux d'urbanisation qui est passé de 43,1 à 49,88 pour cent entre 2000 et 2016 et l'émergence d'une classe moyenne qui représente 26 pour cent de la population dont les deux-tiers habitent en ville (Berrou *et al*., 2017). En l'absence de données chiffrées sur les nouveaux comportements alimentaires des populations urbaines caractérisés par une consommation de produits alimentaires ultra-transformés, il est bon de souligner l'essor des fast-foods et de la vente d'aliments à emporter. De fait, les régimes alimentaires traditionnels sont de moins en moins suivis au profit des régimes alimentaires modernes, souvent riches en sucres et en graisses, pauvres en nutriments essentiels et en fibres, et basés sur une surconsommation grandissante d'aliments hautement transformés, sans intérêt nutritionnel. Ces nouveaux comportements alimentaires, en corrélation avec la sédentarité des populations, sont des facteurs contribuant à l'émergence de maladies métaboliques comme l'obésité dont la prévalence chez les adultes (hommes et femmes) en Côte d'Ivoire est passée de 5,5 à 10,3 pour cent entre 2000 et 2016 (Figure 21).

En Côte d'Ivoire, l'analyse des conséquences des mauvaises habitudes alimentaires avec leur corollaire de maladies non transmissibles (MNT) a mis en évidence une perte économique liée

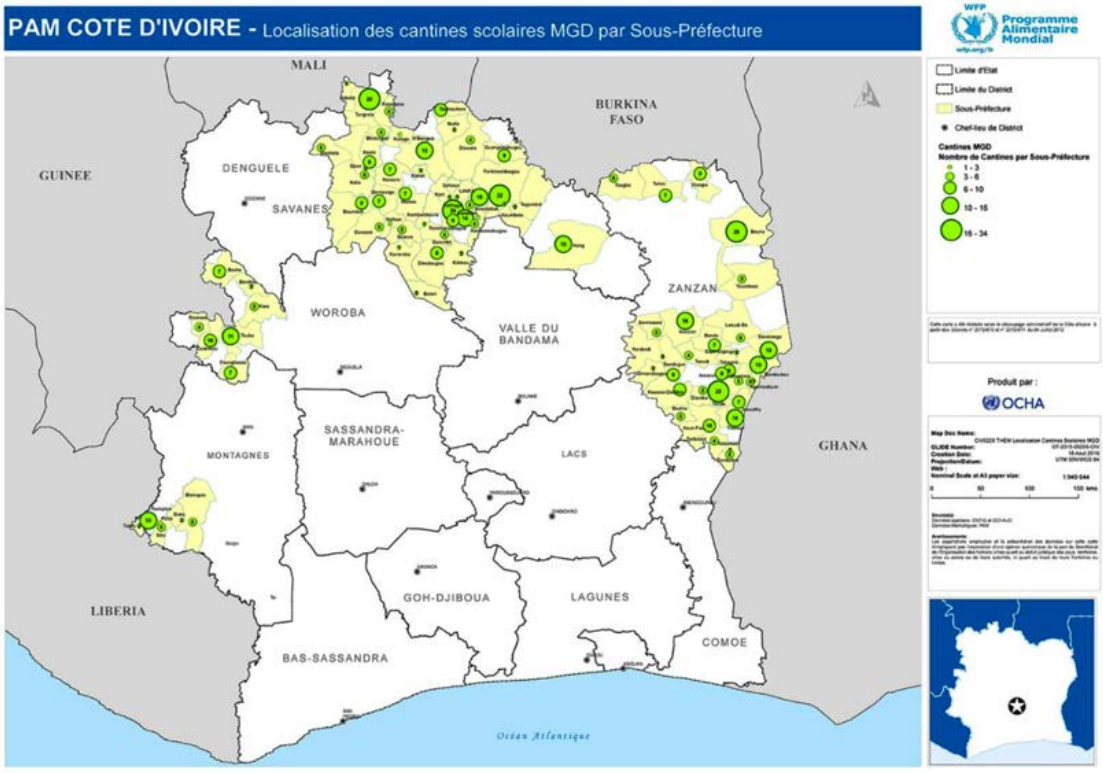
à la baisse de la productivité du travail de plus de 972 millions d'USD, soit près de 486 milliards de francs CFA (MSHP, 2020). Les programmes d'éducation nutritionnelle devant permettre d'adopter des comportements et normes sociales favorables à la nutrition ne bénéficient pas à une large proportion de la population, faute de financement suffisant. C'est le cas du programme national de nutrition qui bénéficie d'un financement public d'environ 3 milliards de francs CFA pour la période 2021–2025 sur la base des données du portefeuille de projets du programme national de développement (PND) 2021–2025. Par ailleurs, le programme national d'alimentation scolaire qui bénéficie du soutien du Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans sa phase 2 (2020–2025) n'est exécuté que dans sept régions (Cavally, Bafing, Bagoué, Poro, Tchologo, Boukani et Gountougo) comme indiqué dans la Figure 22.

Figure 21. Prévalence de l'obésité chez les adultes (hommes et femmes) et taux d'urbanisation de la population ivoirienne



Source: élaboré par les auteurs.

Figure 22. Cartographie de la couverture du programme national d'alimentation scolaire, volet soutenu par le PAM



Source: PAM. 2019. Évaluation décentralisée. Évaluation à mi-parcours d'«Appui au programme intégré de pérennisation des cantines scolaires » en Côte d'Ivoire. https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000106833/download/

La faiblesse du mécanisme institutionnel de contrôle de qualité sanitaire des aliments ne favorise pas la production d'aliments sains et sûrs. Depuis de nombreuses années, la Côte d'Ivoire mène une réflexion en vue d'améliorer son système national de contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA). Malgré son potentiel agropastoral et halieutique, la Côte d'Ivoire est confrontée à la problématique de la qualité sanitaire de ses productions (aussi bien à l'exportation que sur le marché national), d'une part, et à celle des denrées importées, d'autre part. Ainsi, plusieurs études diligentées, de 2002 à 2015, avec l'appui de différents partenaires au développement (Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA], UE, FAO, Banque mondiale et Agence française de développement [AFD]) ont révélé que le Système National de Contrôle des Aliments (SNCA) ivoirien n'est pas efficace et qu'il ne contribue pas à l'amélioration de la sécurité sanitaire des denrées mises à la consommation. Ce système n'assure pas suffisamment la protection de la santé des consommateurs. Il constitue un frein au développement économique des filières alimentaires et pénalise l'accès des produits alimentaires aux marchés internationaux. Il ressort de l'analyse situationnelle du système de sécurité sanitaire des aliments en Côte d'Ivoire que le cadre institutionnel présente des faiblesses au niveau de la coordination favorisant ainsi des doublons et des chevauchements dans les missions et moyens. Au niveau des ménages, la méconnaissance des bonnes pratiques d'hygiène, l'insuffisance des pratiques d'assainissement et la mauvaise gestion des déchets contribuent à ne pas produire des aliments sains et sûrs.

L'analyse de cette question de durabilité a mis en évidence trois impacts majeurs de l'insécurité nutritionnelle, à savoir: le faible niveau d'alimentation nutritive et équilibrée, l'émergence de maladies métaboliques et la faible sécurité sanitaire des aliments. Cependant, il est également important de souligner **le faible niveau de résilience des ménages face aux chocs environnementaux et sanitaires.** C'est le cas de la pandémie de Covid-19 qui a affecté négativement la capacité de résilience des ménages comme l'a relevé l'enquête de référence de l'impact du Covid-19 sur la situation de la sécurité alimentaire des ménages dans le District d'Abidjan (MINADER et PAM, 2020). Il ressort de cette enquête qu'une proportion importante des ménages adopte des stratégies de survie alimentaire telles que la diminution de quantité de nourriture lors des repas (73,3 pour cent). Par ailleurs, près de 9 ménages sur 10 ont eu recours à des stratégies d'adaptation basées sur les moyens de subsistance, consistant à emprunter de l'argent ou dépenser ses économies pour faire face aux besoins essentiels.

À partir des défis majeurs identifiés, quels sont les principaux leviers pour assurer une sécurité nutritionnelle durable des populations en Côte d'Ivoire?

Les principaux leviers nécessaires pour catalyser des changements positifs au niveau de la sécurité nutritionnelle des populations en Côte d'Ivoire sont:

1) **Promouvoir l'accès des populations à des aliments diversifiés, sains et nutritifs.**

Ce levier implique un ensemble d'actions à mener partant de la production agricole jusqu'à la mise sur le marché des produits alimentaires. Il s'agit pincipalement de:

- créer un fonds d'appui au développement de cultures vivrières d'intérêt nutritionnel;
- mettre en place au niveau territorial des circuits courts d'approvisionnement alimentaire de produits locaux en améliorant les infrastructures routières, de transport, de stockage, de conservation et de transformation;
- renforcer les mécanismes de veille sur les prix à la consommation des aliments nutritifs;
- renforcer et adapter selon les regions, le mécanisme de ciblage des populations


© Nestlé (CC BY-NC-ND 2.0)

vulnérables pour l'optimisation des mécanismes de transferts monétaires destinés à l'achat d'aliments locaux nutritifs;

- augmenter le nombre de cantines scolaires subventionnées à l'échelle nationale.

2) Renforcer les programmes d'éducation nutritionnelle.

Le renforcement des programmes d'éducation nutritionnelle des populations passe par les actions suivantes:

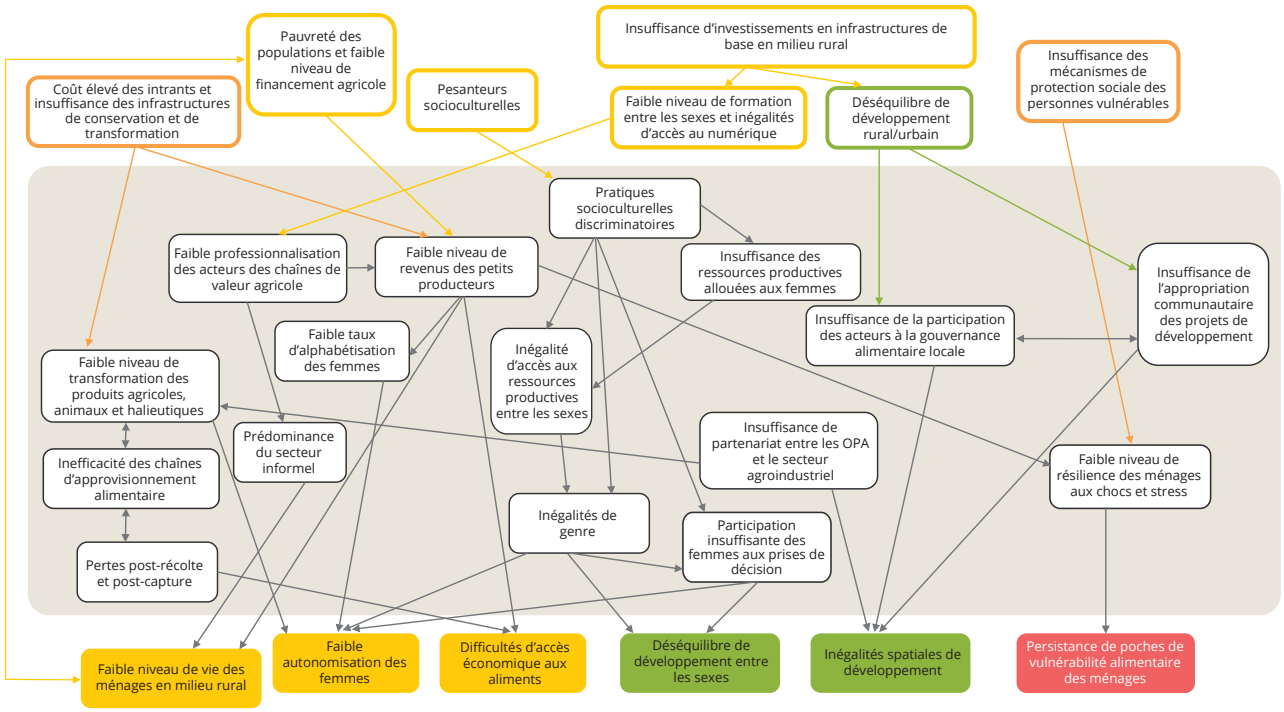
- adapter les contenus pédagogiques des programmes académiques consacrés à la nutrition;
- assurer la formation aux règles de nutrition et d'hygiène alimentaire du personnel de la communauté éducative par la mise en place de services de nutrition de proximité;
- diffuser à grande échelle les recommandations nutritionnelles visant à créer un environnement alimentaire permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés;
- sensibiliser les populations sur l'équilibre des régimes alimentaires et renforcer la réglementation portant sur la redevabilité des industries alimentaires en matière de production d'aliments sains pour la consommation;
- promouvoir l'agriculture sensible à la nutrition auprès des petits producteurs par des actions de formation de type champ école paysan (CEP).

Les effets attendus de ces deux leviers sont l'adoption de nouveaux comportements alimentaires de la part des populations en faveur d'une alimentation équilibrée et la mise sur le marché de produits alimentaires sains et sûrs. Par ailleurs, la mise en œuvre coordonée du Programme national d'investissement agricole (PNIA), du Programme national du nutrition (PNN) et du Programme social du Gouvernement (PsGouv) constitue la condition de réussite de ces leviers. Cependant, l'insuffisance de financement des programmes, les changements institutionnels et le manque d'appropriation communautaire des projets pourraient constituer des freins à la mise en œuvre des ces leviers.

Question clé de durabilité # 3: Quels modes de fonctionnement des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire peuvent améliorer les conditions de vie des acteurs tout en réduisant les inégalités de genre et de développement ?

Au sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021, il a été souligné que les systèmes alimentaires durables peuvent aider à lutter contre la pauvreté en créant des emplois décents, en améliorant l'accès à la nourriture et en contribuant à la santé des communautés. La politique de sécurité alimentaire menée en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance a permis d'assurer l'autosuffisance alimentaire grâce aux politiques d'encadrement, d'investissement et d'incitation menées par les sociétés d'État. Cette politique a permis d'assurer la disponibilité alimentaire à l'échelle nationale pour les produits agropastoraux et halieutiques. Bien que les marchés soient approvisionnés en denrées alimentaires, les populations rendues vulnérables par la pauvreté en milieux urbain et rural ne peuvent en disposer en qualité et en quantité suffisante. Malgré les efforts consentis, les modes de fonctionnement des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire ne parviennent pas à améliorer les conditions de vie des acteurs et à réduire les inégalités de genre et de développement. Entre autres raisons, la capacité des systèmes alimentaires est influencée par quatre principaux moteurs, à savoir: (i) le coût élevé des intrants et l'instabilité des prix des produits agropastoraux et halieutiques, (ii) les pesanteurs socioculturelles, (iii) l'insuffisance d'investissements en infrastructures de base en milieu rural et (iv) l'insuffisance des mécanismes de protection sociale des personnes vulnérables. Ainsi, le développement de cette question de durabilité s'appuie sur l'analyse

Figure 23. Schéma des relations systémiques entre les moteurs, activités et impacts pour la question de durabilité n°3



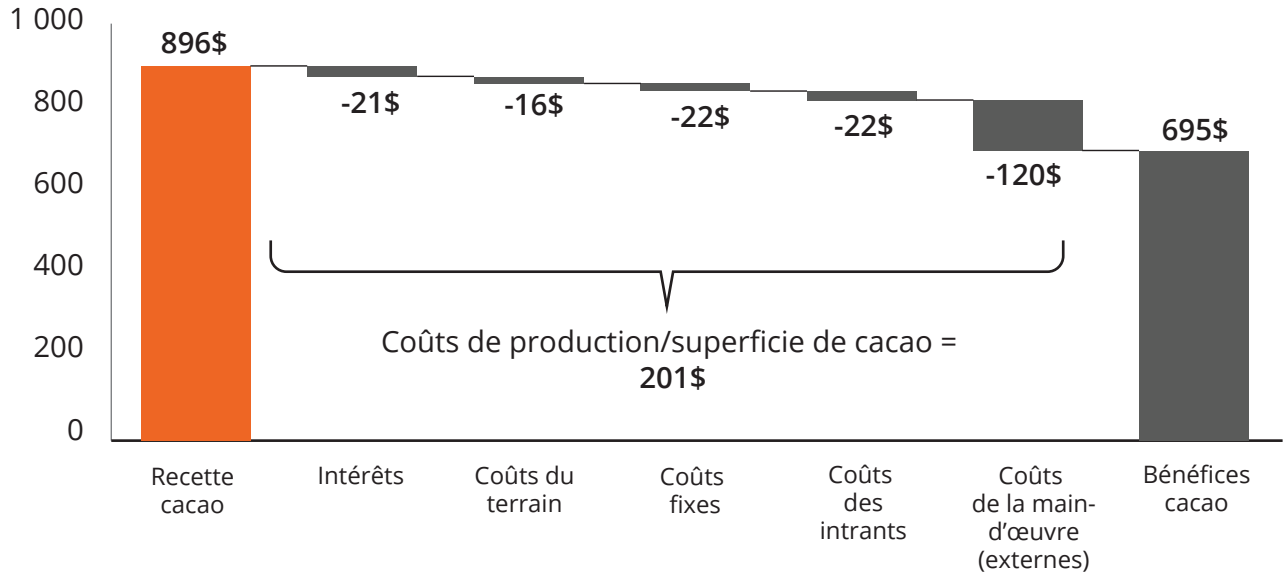
Source: élaboré par les auteurs.

des relations systémiques (Figure 23) donnant lieu aux interactions entre les moteurs, les activités des acteurs et leurs impacts, afin de proposer des leviers pour un meilleur mode de fonctionnement des systèmes alimentaires.

Le coût élevé des intrants, de la main d'œuvre et le faible niveau de transformation des produits agropastoraux et halieutiques réduisent les possibilités des ménages agricoles de tirer profit des chaînes de valeur et d'améliorer leurs revenus. En Côte d'Ivoire, l'analyse des coûts de production dans certaines filières met lumière une grande partie des coûts affectés à la main d'œuvre et aux intrants agricoles comme les engrais et la matière première. Dans les filières de rente comme la filière cacao, environ 60 pour cent des coûts de production sont imputables aux intrants et à la main d'œuvre (Impact Institute, 2021) comme présenté dans la Figure 24. En ce qui concerne la filière avicole (Figure 25), les coûts de production sont essentiellement repartis entre l'aliment (49 pour cent) et les poussins (39 pour cent). L'une des causes des coûts élevés est imputable à l'instabilité des prix et à la disponibilité irrégulière de certains intrants dont certains sont importés. Le prix de l'engrais (urée) a connu une hausse importante en passant de 493 USD la tonne à 1160 USD la tonne entre Janvier 2020 et Novembre 2021 (Figure 26). Dans le cas du maïs, sur l'ensemble du territoire national, le prix au détail du maïs grain est instable. Selon l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), Il varie entre 120 francs CFA et 500 francs CFA le kg d'une région à une autre, soit une moyenne de 310 francs CFA le kg (Figure 27).

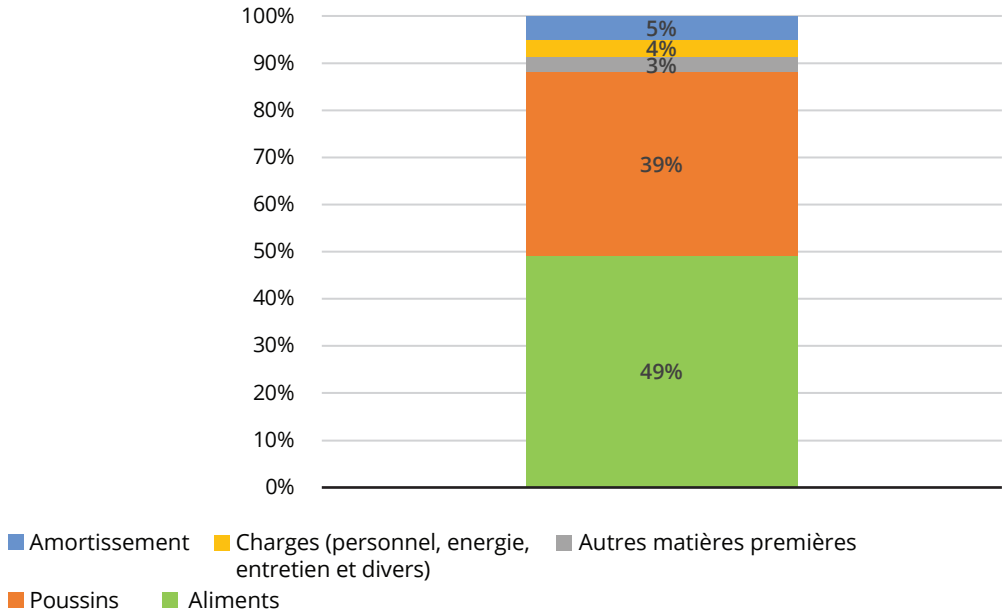

© IM[illegible] BY-NC-ND 2.0)

Figure 24. Répartition des coûts de production par superficie cacaoyère



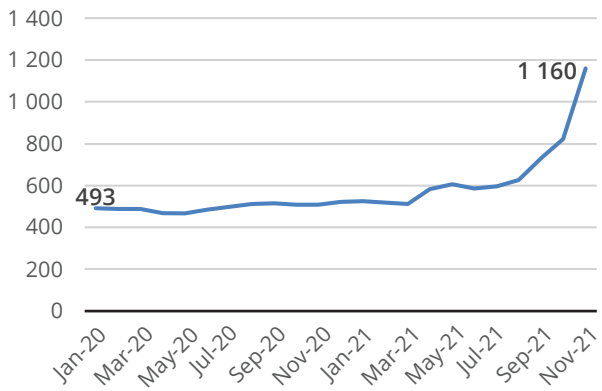
Source: Impact Institute. 2021. Le revenu des ménages des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et des stratégies d'amélioration. https://files.fairtrade.net/publications/Revenu-des-producteurs-de-cacao-CDI-rapport-final-2021.pdf

Figure 25. Répartition des coûts de production dans la filière avicole pour la production de poulets de chair



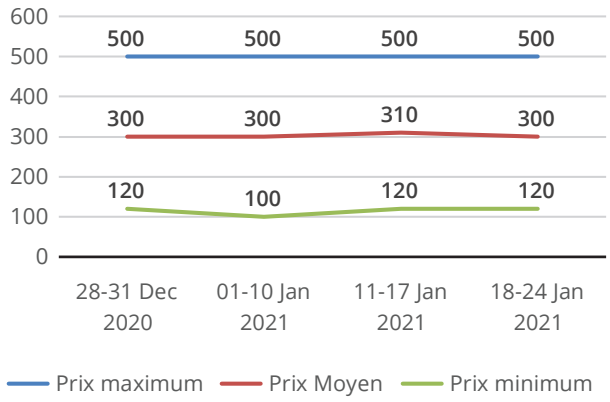
Source: élaboré par les auteurs.

Figure 26. Évolution du prix moyen commercial de l'urée (USD/tonne)



Source: élaboré par les auteurs.

Figure 27. Évolution du prix de détail du maïs grain (kg/ franc CFA)



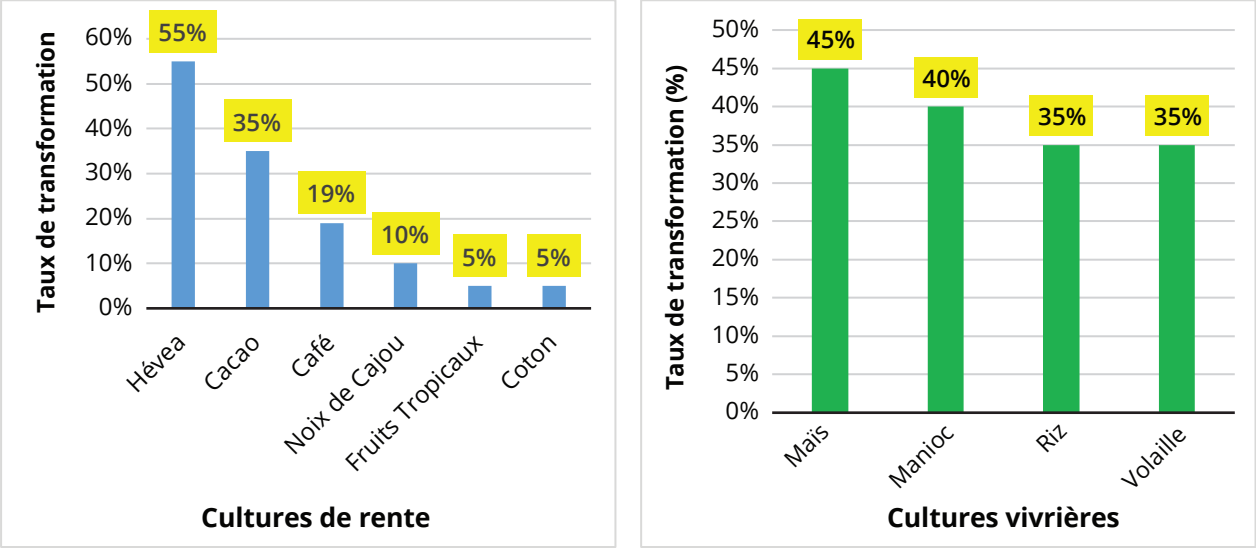
Source: élaboré par les auteurs.

Pour ce qui est de la main d'œuvre, le coût est une fonction de la demande et se situait entre 1000 et 1500 francs CFA par jour pour l'entretien des cultures vivrières ou de rente en 2012. La hausse et l'instabilité des prix des intrants et matières premières ainsi que le coût élevé de la main d'œuvre réduit les marges bénéficiaires des ménages agricoles et, par voie de conséquence, affecte la stabilité de leurs revenus comme en témoigne le taux de 56 pour cent de producteurs de cacao qui vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2020 (Impact Institute, 2021). En effet, en Côte d'Ivoire, plus de la moitié des ménages ruraux (56,8 pour cent), dont la plupart

sont des petits producteurs, vivent en dessous du seuil de pauvreté national de 737 francs CFA par jour (MINADER, 2017). Leur faible capacité d'accès aux semences de qualité, engrais et produits phytosanitaires impacte négativement leurs rendements et par conséquent leurs revenus.

A cette cause profonde s'ajoute le faible niveau de transformation des produits agropastoraux et halieutiques (Figure 28) qui induit une faible compétitivité des filières agricoles. Cela représente d'énormes manques à gagner pour les acteurs des systèmes alimentaires, en termes de diversification alimentaire, de diversification de revenu et de création d'emplois décents. Le coût élevé des intrants induit également une inefficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, entrainant ainsi un faible niveau de transformation des produits agricoles, animaux et halieutiques.

Figure 28. Taux de transformation de produits agricoles sélectionnés en Côte d'Ivoire. Cultures de rente.



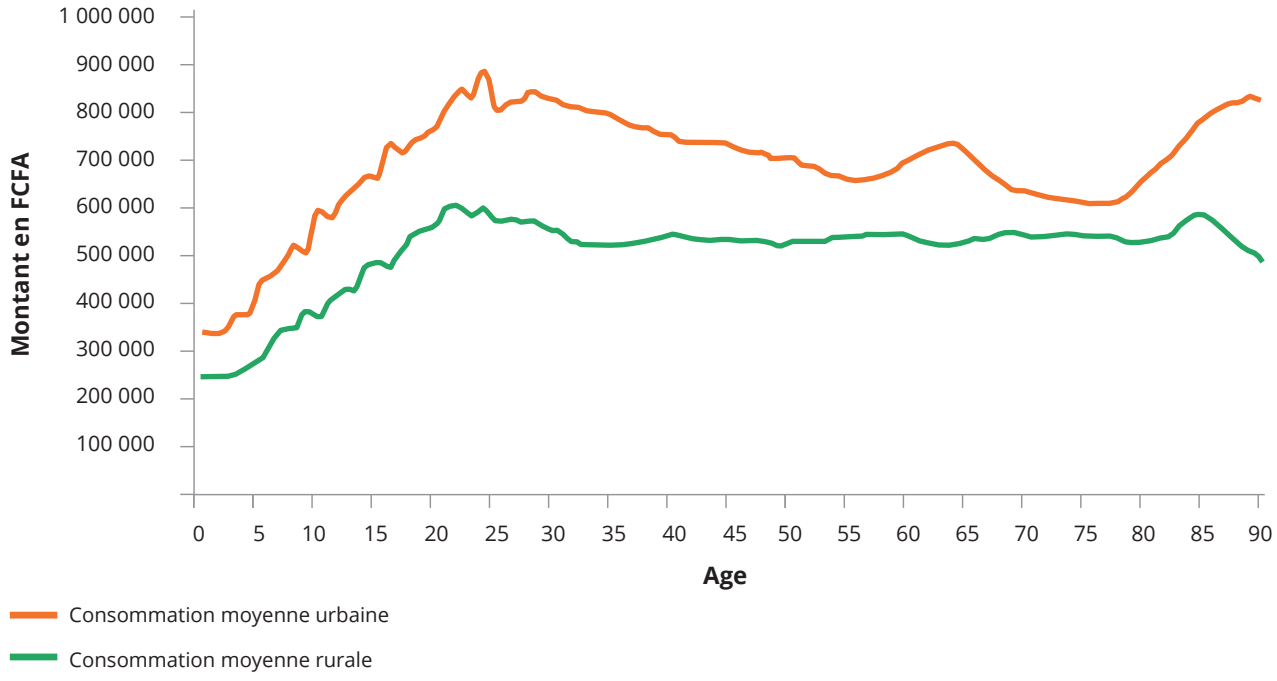
Source: élaboré par les auteurs.

Les pesanteurs socioculturelles, par le biais de pratiques socioculturelles discriminatoires, sont à la base d'inégalités entre les genres, aboutissant ainsi à un déséquilibre de développement entre les sexes. La main d'œuvre féminine représente 67 pour cent des travailleurs agricoles dont 21,8 pour cent sont des chefs d'exploitation (MINADER, 2017). Les femmes exercent essentiellement dans l'agriculture de subsistance avec une contribution de 60 à 80 pour cent de la production alimentaire. Cependant, elles se heurtent au poids de la tradition et aux stéréotypes concernant l'accès aux ressources productives (terre, intrants ou financement). Elles sont souvent utilisées comme main d'œuvre familiale dans les exploitations appartenant à leurs conjoints sans rémunération directe. Les femmes apparaissent ainsi comme marginalisées dans le processus d'accès à la terre (OFPRA, 2017). Traditionnellement, la terre est un héritage familial qui appartient en priorité aux hommes car elle doit demeurer au sein du lignage originel. C'est pourquoi les femmes n'ont accès à la terre que dans le cas où il n'y a pas d'héritier masculin. Un schéma récurrent dans les communautés: lorsque la femme se marie, elle part travailler les terres de son mari et n'hérite pas des terres de son père pour éviter la dispersion du patrimoine foncier de la communauté. Les femmes étant majoritairement au cœur de l'activité de production, leur accès limité à la terre peut réduire leur participation au développement économique et social et leur autonomisation. Par ailleurs, au niveau politique, les dernières élections municipales et régionales,

tenues en 2018, ont montré que les femmes sont faiblement représentées dans les instances élues au niveau local et régional (11,33 pour cent dans les conseils municipaux et 14,97 pour cent dans les conseils régionaux, 16 femmes maires, une Présidente de région). Ces données montrent bien l'insuffisance du leadership féminin en termes de participation aux prises de décisions dans les stratégies de développement local. Les deux facteurs combinés participent au déséquilibre de développement entre les sexes.

L'insuffisance d'investissements en infrastructures de base en milieu rural explique le faible niveau d'éducation et de formation entre les sexes. Cela entraine une professionnalisation rudimentaire des acteurs des chaînes de valeur agricoles, conduisant à un pauvre niveau de vie des ménages en milieu rural. Sur les périodes 2012–2015 et 2016–2020, la politique du Gouvernement a été rythmée par des investissements massifs dans les infrastructures de base telles que la santé, l'éducation, l'eau potable et l'énergie. Ces chantiers prioritaires ont porté sur les domaines clés tels que l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'électrification des villages de plus de 500 habitants, l'éducation pour tous, un système de santé d'excellence et de proximité, la lutte contre la pauvreté et l'accès des jeunes et des femmes à des emplois décents et stables. Malgré tous ces efforts, les investissements en infrastructures socio-économiques de base restent encore limités pour résorber les disparités de développement entre le milieu rural et le milieu urbain. Le contraste urbain/rural se fait ressentir à travers les dépenses de consommation (Figure 29). En effet, ces dépenses en milieu urbain sont supérieures à celles du milieu rural et ceci atteste le fait que la pauvreté est plus marquée en milieu rural (56,8 pour cent) qu'en milieu urbain (35,9 pour cent).

Figure 29. Dépenses de consommation annuelle moyenne des populations selon le milieu de résidence

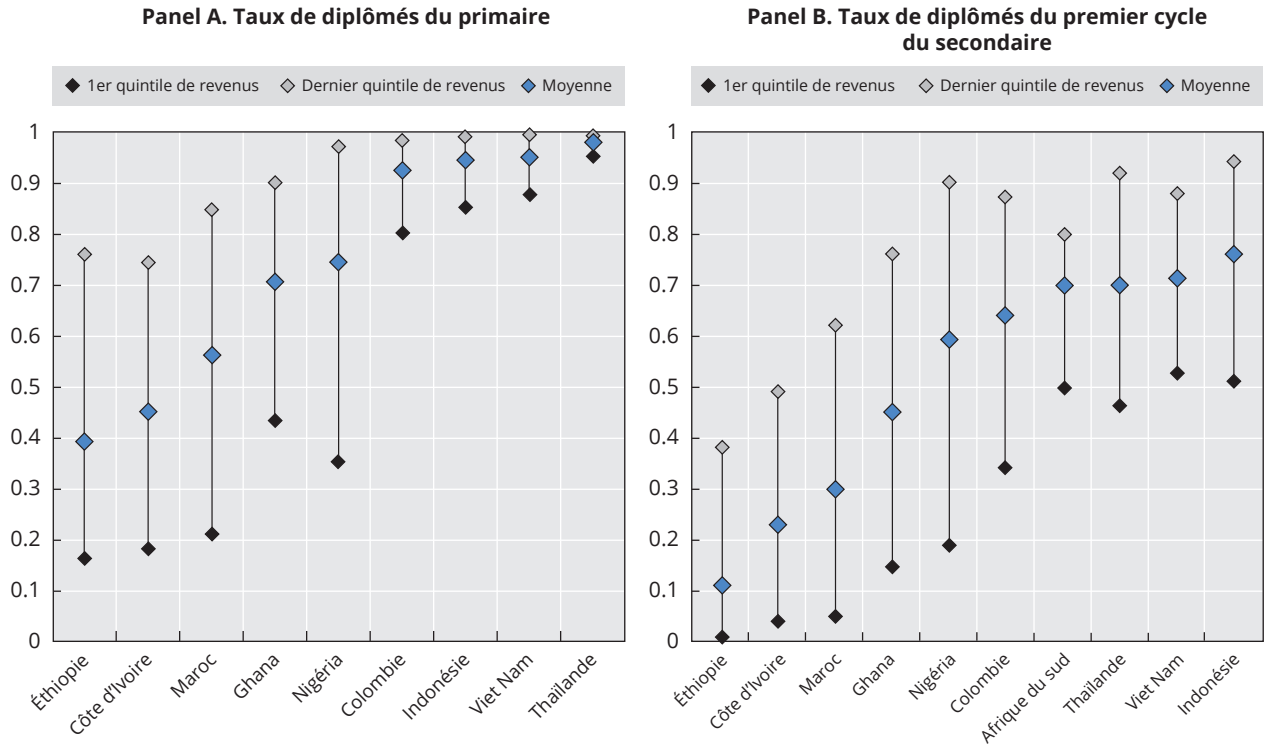


Source: Office National de la Population. 2016. Disparités spatiales en Côte d'Ivoire. www.onp.gouv.ci/fichiers/1607340877Policy%20brief%206.pdf

Par ailleurs, d'autres facteurs liés au fonctionnement des collectivités territoriales expliquent aussi les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Il s'agit entre autres de (i) l'insuffisance des initiatives communautaires; (ii) la faible implication des acteurs dans la gouvernance alimentaire locale; (iii) la non-attractivité des villes secondaires; (iv) la faible interaction entre les organisations professionnelles agricoles (OPA) et le secteur agro-industriel pour le développement des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation.

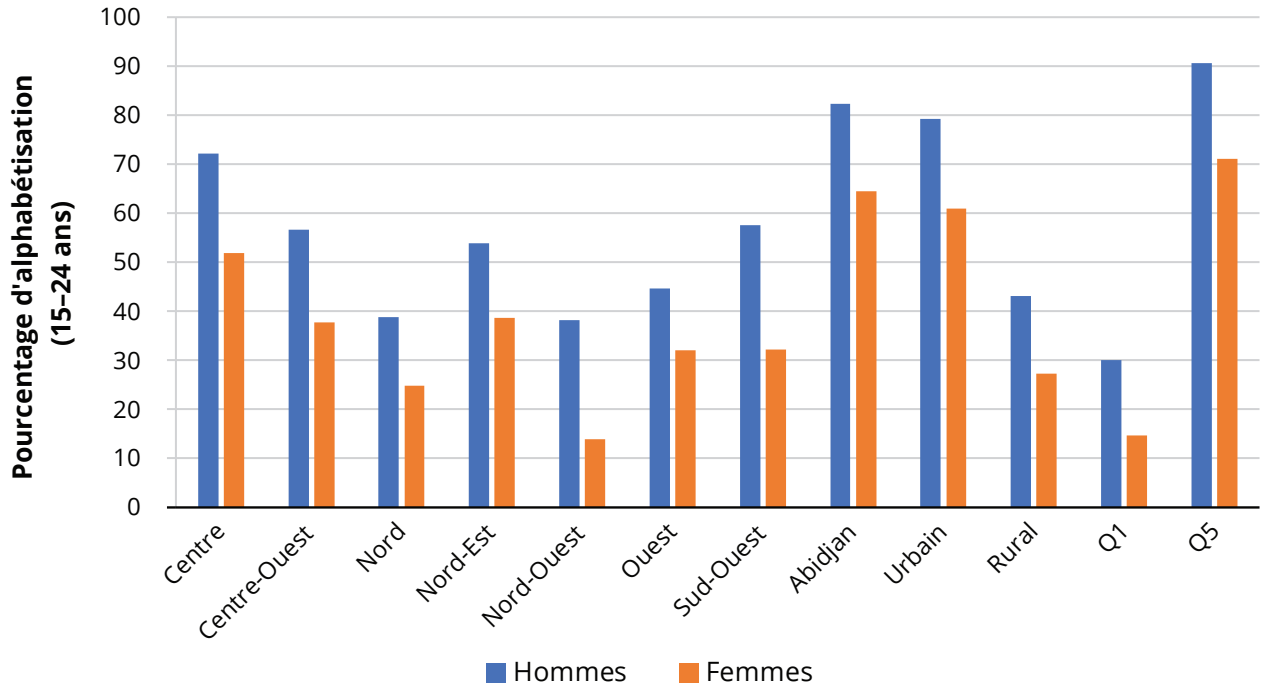
Les disparités d'investissements en infrastructures de base entre le milieu urbain et le milieu rural sont aussi des facteurs explicatifs du faible niveau d'éducation et de formation selon le milieu de résidence, d'une part, mais aussi entre les sexes, d'autre part. En ce qui concerne le milieu de résidence urbain/rural, le taux brut de scolarisation (TBS) dans le secondaire atteint 76 pour cent en milieu urbain, alors qu'il n'est que de 14 pour cent en milieu rural (OCDE, 2016). Les problèmes d'accessibilité aux collèges et aux lycées dans les zones rurales expliquent en partie ces écarts. Mais une grande partie de ces différences peut s'expliquer par les disparités socioéconomiques entre les habitants des zones urbaines et rurales. En effet, la part des diplômés de l'enseignement primaire atteint seulement 18 pour cent pour les enfants de ménages pauvres, surreprésentés en zone rurale, tandis que dans le premier cycle du secondaire, cette proportion est inférieure à 10 pour cent (Figure 30).

Figure 30. Taux de diplômés dans le primaire et le premier cycle du secondaire selon le niveau de quintile de revenus en Côte d'Ivoire en comparaison avec d'autres pays



Sources:
UNESCO. 2014. World Inequality Database on Education (WIDE). www.education-inequalities.org (page Web consultée le 15 décembre 2021).
OCDE. 2016. Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire. Volume 1. https://doi.org/10.1787/9789264248557-fr

Figure 31. Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes selon le milieu de résidence et le quintile de revenu



Source: élaboré par les auteurs.

En tenant compte du niveau d'éducation et de formation entre les sexes, les statistiques sur le système éducatif ivoirien sont particulièrement alarmantes pour les filles et toujours en leur défaveur par rapport aux garçons. Si les filles sont plutôt bien représentées au niveau préscolaire et au primaire, la situation est préoccupante dans le secondaire, en particulier dans les zones rurales. Compte tenu du manque d'infrastructures dans les zones rurales, les filles sont amenées à quitter le domicile familial pour étudier. Elles deviennent ainsi très vulnérables, notamment si leurs ressources financières sont limitées, et les grossesses précoces sont nombreuses. En Côte d'Ivoire, le taux d'alphabétisation des femmes est inférieur aux hommes quel que soit le milieu de résidence et le quintile de revenu (Figure 31).

L'insuffisant niveau d'éducation et de formation des acteurs des chaînes de valeur agricole a pour conséquence leur faible professionnalisation. Cet aspect participe ainsi de façon simultanée à la prédominance du secteur informel et au niveau de revenus modique des petits producteurs.

Ces deux actions ont pour impacts respectifs le faible niveau de vie des ménages en milieu rural et des difficultés d'accès économique aux aliments. Pour améliorer le niveau de vie des ménages, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté l'approche des pôles économiques de développement en vue de mettre un terme à la persistance des foyers régionaux économiquement faibles. Dans cette perspective plusieurs engagements ont été pris, notamment: (i) encadrer la gouvernance régionale et locale; (ii) mettre à disposition les infrastructures sociales de base; (iii) promouvoir les potentialités des régions et les niches d'investissement rentable et; (iv) aménager des zones déshéritées.

L'insuffisance des mécanismes de protection sociale des personnes vulnérables entraine un faible niveau de résilience des ménages face aux chocs et stress. D'où la persistance de poches de vulnérabilité alimentaire des ménages sous l'effet conjugué du faible niveau de revenus des petits producteurs. En Côte d'Ivoire, la pauvreté touche plus les femmes (47,4 pour cent) que les

hommes (45,4 pour cent), une situation qui est parfois entretenue par la précarité et le caractère informel du travail ou des activités productives des femmes. La pauvreté est entretenue par l'ampleur du sous-emploi (20,9 pour cent de la population active en 2014) et du chômage des jeunes (9,6 pour cent) et des femmes (10 pour cent contre 4,8 pour cent chez les hommes) selon la BAD (2015). Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), les programmes et projets de filets sociaux productifs visent à lutter contre la pauvreté et les inégalités dans les communautés, notamment chez les jeunes et les femmes par la création d'opportunités économiques et d'emplois à travers le développement d'activités génératrices de revenus, l'assurance d'une sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition des ménages les plus pauvres. Cependant, la part des dépenses annuelles des programmes de filets sociaux représente 0,01 pour cent du PIB en Côte d'Ivoire, largement inférieur à la moyenne Ouest-Africaine qui est de 1 pour cent selon les données de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2018).

En tenant compte des défis majeurs identifiés, quels sont les principaux leviers pour améliorer les conditions de vie des acteurs tout en réduisant les inégalités de genre et de développement à partir du fonctionnement des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire?

Les deux principaux leviers proposés pour répondre à cette question de durabilité des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire consistent à:

1) Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des petits producteurs des systèmes alimentaires pour améliorer leurs revenus. Il s'agit pour cela de (i) subventionner certains intrants de production; (ii) installer des structures de microfinance pour l'accès au crédit des petits producteurs; (iii) mettre en place des systèmes d'assurance sociale en faveur des petits producteurs; (iv) faciliter la formalisation des contrats entre petits producteurs et acheteurs; (v) faire appliquer les textes réglementaires de contrôle des prix de vente des matières premières; et (vi) mettre en place un cadre de partenariat public-privé pour améliorer l'environnement de la transformation des produits agropastoraux et halieutiques.
2) Améliorer l'environnement législatif, réglementaire et institutionnel portant sur la lutte contre les inégalités entre sexes. Pour ce faire, il est nécessaire de (i) renforcer le dispositif réglementaire de lutte contre les inégalités de genre; (ii) promouvoir l'usage du compendium genre et créer de nouveaux outils de promotion du genre; (iii) mener des campagnes de sensibilisation contre toutes formes de pratiques discriminatoires entre les sexes; (iv) renforcer l'intégration des femmes dans les structures de prise de décision aux niveaux national et infranational et (v) augmenter la part du budget de l'État alloué aux filets sociaux productifs (activités génératrices de revenus, programmes renforcés d'alphabétisation, renforcement des capacités des coopératives de productrices, appui à l'organisation d'associations de femmes et de jeunes, entre autres).

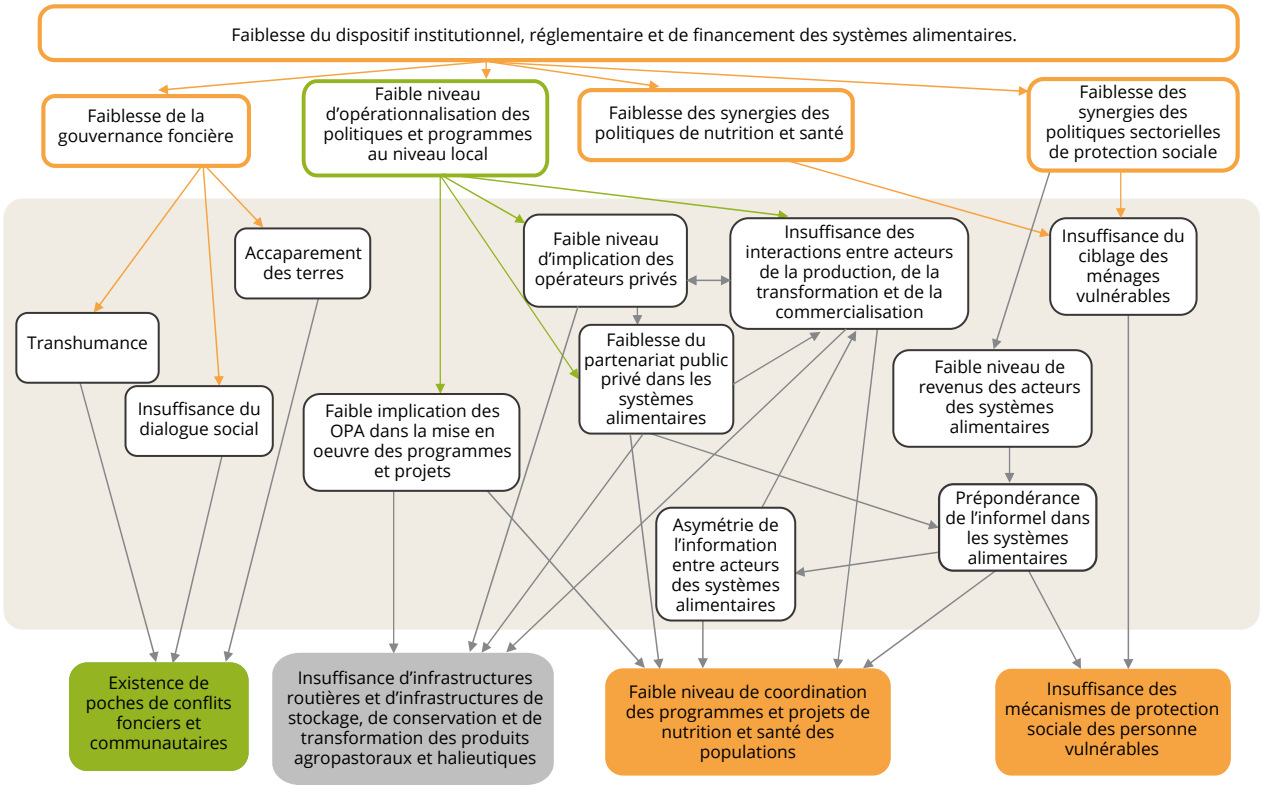
Les effets attendus de ces leviers sont l'amélioration des revenus des petits producteurs et la réduction des inégalités de genre entre les acteurs des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire. Les facteurs de réussite de la mise en œuvre de ces leviers sont les suivants: (i) la mise en œuvre effective du PNIA II en son axe d'amélioration des revenus des petits producteurs; (ii) la mise en œuvre du plan social du Gouvernement (PsGouv) pour la période 2022–2024, couplée à celle de la stratégie nationale de protection sociale; et (iii) la mise en œuvre du projet de facilitation de la fluidité des marchandises de produit vivriers. Les facteurs de blocage dans la mise en œuvre de ces leviers sont, entre autres: (i) les retards dans la mise en œuvre des réformes réglementaires, (ii) le manque d'implication des femmes et des hommes dans les activités de sensibilisation contre les inégalités entre les sexes et (iii) l'insuffisance des financements dédiés à la mise en œuvre de programmes de développement agricole et de réduction des inégalités de genre.

Question clé de durabilité # 4: Comment améliorer la gouvernance des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030?

Dans le contexte de réalisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030, la gouvernance des systèmes alimentaires désigne un nouvel ensemble de coopération entre tous les acteurs en vue de garantir une alimentation saine et durable pour tous. Elle permet d'avoir une vue d'ensemble et de mettre en synergie les différentes actions des institutions en charge des activités liées au fonctionnement des systèmes alimentaires. Cette gouvernance implique les dispositifs institutionnels et leurs modes de fonctionnement, les dispositifs réglementaires et législatifs et leurs modalités d'application, les ressources humaines et les mécanismes de financement.

L'analyse des notes d'indicateurs de la FAO par dimension des systèmes alimentaires (environnement, socio-économie, développement territorial et équité, sécurité alimentaire, nutrition et santé) indique un positionnement de la Côte d'Ivoire globalement acceptable par rapport aux pays à revenu intermédiaire. Malgré ces avancées, la gouvernance des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire est contrainte par un certain nombre d'externalités. Il s'agit principalement de: **(i) la gouvernance foncière réduite, (ii) le faible niveau d'opérationnalisation des politiques de décentralisation et de développement territorial, (iii) la synergie insuffisante des programmes sectoriels de sécurité alimentaire et de nutrition et (iv) le financement**

Figure 32. Schéma des relations systémiques entre les moteurs, activités et impacts pour la question de durabilité n°4



Source: élaboré par les auteurs.

rudimentaire des programmes de protection sociale.

Les relations systémiques impliquant ces moteurs, les activités au cœur des systèmes alimentaires et les impacts sur les dimensions des systèmes alimentaires sont représentés dans la Figure 32.

La faiblesse de la gouvernance foncière est à l'origine de poches de conflits fonciers et communautaires. Le foncier représente pour la Côte d'Ivoire un enjeu majeur en vue de consolider la paix sociale, la stabilité et le développement économique. Au fil des années, la Côte d'Ivoire a adopté des textes législatifs et réglementaires pour une exploitation rationnelle et une préservation des ressources naturelles. Le système foncier ivoirien se compose principalement du domaine foncier urbain (domaine privé et domaine public), du domaine foncier rural (domaine privé et domaine public) et du domaine forestier. Le domaine foncier rural est constitué de l'ensemble des terres sur lesquelles s'exercent les droits coutumiers, dont la jouissance est permise à tous mais la propriété est réservée à l'État, aux collectivités publiques et aux personnes physiques ivoiriennes (Articles 1 et 3 de la Loi de 1998 relative au domaine foncier rural). Bien que l'Agence Foncière Rurale (organe dédié à la sécurisation foncière rurale) créée par Décret N° 2016-590 du 03 Août 2016 soit fonctionnelle, les résultats de l'évaluation de la gouvernance foncière en 2020 révèlent qu'il existe encore des lacunes liées à l'application des textes de loi dans le système foncier ivoirien (Moukambi *et al.*, 2021). Cela conduit à une compétition pour l'accaparement des terres. Cette compétition pour l'accès à la terre est amplifiée par: (i) les flux migratoires, (ii) la recherche de terres arables et (iii) la pression foncière due à la raréfaction des terres (pression démographique, activités minières, transhumance, gestion des forêts déclassées). Par ailleurs, les pesanteurs socioculturelles dans certaines localités du pays rendent difficiles l'accès à la terre pour tous en excluant certaines catégories de la population, dont les femmes, affectant leur capacité d'autonomisation. Cette gouvernance foncière réduite conduit à la fragilisation de la cohésion et de la paix sociale avec, comme résultante, l'apparition par endroits de conflits fonciers et communautaires qui sont souvent très violents.

Le faible niveau de développement de certaines régions limite la mise en place d'infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques. La compétitivité des chaînes de valeur agricoles au niveau régional est tributaire de l'apport de services en termes d'infrastructures routières, de base (électricité, eau potable, TIC, entre autres), de commercialisation et de transformation (centres de stockage et unités de transformation). Les petits producteurs rencontrent des difficultés à écouler leur production à cause de l'insuffisance d'infrastructures de commercialisation et de conservation (marchés ou centres de groupage, par exemple), et du mauvais état des routes. Cela engendre des pertes post-récolte et post-captures élevées (40 pour cent pour le plantain, 16 pour cent pour les céréales et entre 30 à 50 pour cent pour le poisson), qui impactent négativement la compétitivité des filières agricoles (FAO, 2021). D'autres facteurs comme la pression parasitaire sur les cultures, le manque de formation et de professionnalisation des acteurs de la transformation sont de nature à contribuer aux pertes post-récolte. Dans sa politique de réduction des pertes post-récolte, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a bénéficié en 2020 d'un appui de l'UEMOA pour le développement d'infrastructures de collecte, de stockage et de conservation des produits agricoles dans le cadre du projet «Études et travaux d'aménagement des 1000 ha de périmètre agro-sylvo-pastoraux et halieutiques» inscrit dans le PNIA 2. Pour la mise en œuvre de ce projet, 26 magasins ont été réalisés dans 26 localités reparties sur le territoire national, là où des aménagements de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ont été effectués. De façon spécifique, les magasins de capacité de 150 tonnes, au nombre de 10, sont localisés dans les sous-préfectures et ceux de

350 tonnes, au nombre de 16, sont installés dans les chefs-lieu de région. Cependant, cet appui devra être accompagné des actions suivantes au niveau territorial: (i) la création d'une plateforme de coordination multi-acteurs du mécanisme de stockage, (ii) la création d'un organe d'opérationnalisation dédié à la gestion du stock physique et (iii) l'implication du secteur privé dans le développement et le financement d'infrastructures connexes permettant le bon fonctionnement de ces unités de stockage et de conservation.

La faiblesse des synergies des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition limite leur mise en œuvre efficace. En Côte d'Ivoire, les cadres politiques de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition sont le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) qui est à sa deuxième génération et le Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) dont la deuxième génération est en cours de finalisation. Ancré à la Présidence de la République, le Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance (CONNAPE) créé par Décret N°2019-569 du 26 Juin 2019, a pour rôle de coordonner les interventions en matière de nutrition, alimentation et développement de la petite enfance. Ce conseil est constitué d'un comité technique comprenant le secteur public (16 ministères), le secteur privé, la société civile, le milieu académique et de la recherche ainsi que les partenaires techniques et financiers. Malgré l'existence de cette institution, la mise en œuvre des programmes et projets en matière de sécurité alimentaire et nutrition souffre d'un manque de coordination et de synergie des acteurs pour atteindre les résultats escomptés. En effet, une vision intégrée, multisectorielle et multi-acteurs de la sécurité alimentaire et nutrition tarde à se mettre en place. Les différents secteurs ministériels du comité technique ne sont pas engagés dans un leadership collaboratif et restent insuffisamment impliqués pour prendre en compte les aspects nutritionnels dans la définition des objectifs sectoriels. Au niveau régional, les comités locaux mis en place par le CONNAPE ne fonctionnent



pas de façon optimale pour cause d'insuffisance de financement des activités. Par ailleurs, la clarification des rôles et responsabilités de chaque secteur ministériel au sein du CONNAPE est nécessaire en vue de les rendre redevables en matière de mise en œuvre et le suivi-évaluation des interventions.

La faiblesse du financement des programmes de protection sociale réduit la capacité de résilience des ménages vulnérables. En matière de protection sociale, le Gouvernement veut intensifier et renforcer les mécanismes de protection sociale afin d'améliorer significativement le niveau de couverture sociale en Côte d'Ivoire. C'est à ce titre que le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) avec comme objectif de construire progressivement un système de protection sociale qui renforce les capacités des ménages et individus les plus vulnérables et qui permette aux populations de mieux gérer les risques. En ce qui concerne la réduction de la vulnérabilité et la lutte contre la pauvreté, des programmes non contributifs de protection sociale sont mis en œuvre. Ainsi, dans le cadre du Projet des Filets Sociaux Productifs (PFSP), des avancées notables ont été enregistrées. Au terme de l'année 2020, les actions menées ont permis d'obtenir les principaux résultats suivants: le nombre de ménages bénéficiaires a été porté à 127 000 en 2019 (répartis dans 21 régions et 1 534 villages) puis à 227 000 ménages en 2020,

permettant de couvrir toutes les régions du pays et l'ensemble des 108 départements pour ce qui concerne le milieu urbain (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2021). Malgré tous ces efforts, le problème majeur reste le faible niveau de financement de la protection sociale (0,01 pour cent du PIB) qui ne permet pas de cibler un nombre important de bénéficiaires sur la base du taux de pauvreté en milieu rural.

À partir des défis majeurs identifiés, quels sont les principaux leviers pour renforcer la gouvernance des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire?

La gouvernance des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire peut être améliorée à partir des principaux leviers décrits ci-dessous.

1) **Améliorer la gouvernance des systèmes alimentaires territoriaux par le renforcement des partenariats public-privé-producteurs (4P).**

La mise en œuvre de ce levier devra s'appuyer sur les principales actions suivantes:

- soutenir la mise à niveaux des organisations professionnelles au regard des nouveaux textes réglémentaires;
- renforcer le cadre réglémentaire pour l'investissement privé au niveau territorial;
- créer une plateforme de concertation, de négociation et d'engagement entre acteurs des systèmes alimentaires territoriaux;
- mettre en place des programmes de renforcement des capacités (gestion économique et managériale, maîtrise des itinéraires techniques agricoles durables, technologies de conservation et de transformation, systèmes d'information sur les produits nutritifs, systèmes de suivi des productions agricoles) des acteurs des systèmes alimentaires.
- renforcer les activités de l'autorité de régulation du système de récepissés d'entreposage (ARRE) des produits agricoles.

2) **Renforcer les mécanismes de coordination des acteurs et activités au sein des systèmes alimentaires.**

L'opérationnalisation de ce levier devra prendre en compte les principales actions suivantes:

- finaliser et mettre en œuvre le Plan National Multisectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PNMNA) 2022–2026;
- définir les rôles, responsabilités et mandats des acteurs sectoriels des systèmes alimentaires au sein du CONNAPE par l'application rigoureuse des textes;
- établir annuellement la cartographie nationale des intervenants et interventions en matière de sécurité alimentaire, nutrition, santé, promotion du genre et protection sociale pour capitaliser les synergies possibles;
- mettre en place des mécanismes de financement innovant pour le passage à échelle des stratégies de synergie et convergence à travers les foyers de renforcement d'acivités de nutrition communautaires (FRANC).

En termes d'effets, ces leviers permettront d'opérationnaliser les agropoles au niveau régional et de rendre efficace la mise en œuvre des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutrition. Les conditions de réussite de ces leviers sont liés au respect des textes reglementaires et au financement adéquat des activités du CONNAPE. Les facteurs qui pourraient constituer des freins à la mise en ouvre de ces leviers sont: (i) le contexte politique et institutionnel défavorable, (ii) l'insuffisance de cadres programmatiques des collectivités territoriales en termes de développement des infrastructures, (iii) la faible implication du secteur privé dans le développement des chaines de valeur agricoles, (iv) le manque d'appropriation communautaire des projets et (v) l'insuffisance de financement des programmes.

Transition to sustainable food systems

La Côte d'Ivoire dispose de politiques, stratégies et programmes bien conçus pour réaliser l'agenda des objectifs de développement durable en lien avec les quatre dimensions des systèmes alimentaires: (i) la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé; (ii) l'environnement; (iii) la socio-économie et (iv) le développement territorial et l'équité. Ces politiques, stratégies et programmes, alignés sur le Plan National de Développement PND (2021–2025), sont principalement:

- le Programme national d'investissement agricole (2018–2025) qui vise trois objectifs stratégiques: (i) le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique; (ii) le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique; (iii) le développement rural et bien être des populations;

- le Plan national multisectoriel de nutrition (2016–2020) dont l'objectif général est d'améliorer le statut nutritionnel de la population qui est actuellement en cours de révision;

- le Plan national de développement sanitaire (2016–2020) qui vise à améliorer l'état de santé et le bien-être des populations;

- le Programme social du Gouvernement (2022–2024) qui vise à réduire la pauvreté et les inégalités sociales;

- le Programme national changement climatique (2015–2020) qui vise à mettre en place un cadre de développement durable qui intègre les défis du changement climatique et qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations et leur résilience.

L'évaluation des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire, est un exercice à caractère holistique, basé sur des évidences et ayant pour but de renforcer ces politiques, stratégies et programmes existants. Cette évaluation a permis d'identifier quatre questions clés de durabilité en lien avec: (i) la gestion optimale des ressources naturelles pour assurer une offre alimentaire durable; (ii) la sécurité nutritionnelle des populations, (iii) les inégalités sociales et de développement dans le fonctionnement des systèmes alimentaires; et (iv) le mode de gouvernance des systèmes alimentaires pour la réalisation des ODD d'ici à 2030. L'analyse des données secondaires ainsi que les entretiens menés avec des acteurs clés ont permis d'argumenter ces questions de durabilité et d'en dégager des leviers spécifiques. À partir de ces leviers spécifiques, un certain nombre de leviers transversaux capables d'apporter des changements profonds dans les systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire ont été identifiés et décrits ci-dessous.

1) Promouvoir la recherche et l'innovation dans les systèmes alimentaires. Il s'agit d'assurer la disponibilité des données statistiques comme outils d'aide à la décision et pour la veille stratégique, de développer des systèmes d'innovation technologiques (production, transformation, commercialisation) accessibles aux acteurs et de développer des systèmes d'information robustes d'alerte précoce et de gestion des risques.

2) Promouvoir des mécanismes de financement mixtes (public-privé) en direction de projets ciblés pour les femmes et les jeunes. Cela nécessite de connecter dans un premier temps, les femmes et les jeunes aux chaînes de valeur alimentaires par le biais des PME agroalimentaires. Puis de faciliter pour ces jeunes et ces femmes l'accès aux produits financiers sous forme de subventions ou de fonds de garantie. Ils devront par la suite bénéficier de programmes de renforcement de capacités lors de l'exécution des projets.

3) Renforcer les mécanismes de coordination des politiques et programmes de sécurité alimentaire et sécurité nutritionnelle. Il s'agit: (i) de mettre en application les textes réglementaires pour la coordination multisectorielle, (ii) d'impliquer toutes les parties prenantes dans le fonctionnement des systèmes alimentaires et (iii) d'adopter des modèles institutionnels à partir d'exemples de réussite.

4) Promouvoir des pratiques de production agricole durables. Il convient d'élargir les systèmes de production actuels aux techniques agroécologiques, en tenant systématiquement compte des différents éléments des systèmes alimentaires de la production à la consommation et en impliquant toutes les parties prenantes (femmes, hommes, jeunes, communautés marginalisées). Cela nécessite d'intégrer des services écosystémiques (gestion des déchets, approvisionnement en eau potable, services d'assainissement, protection des zones inondables, évaluation des risques de pollution de l'air).

Par ailleurs, le pilotage de ces leviers suppose d'utiliser un dispositif institutionnel de gestion multi-acteurs et multisectoriel comme le Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance (CONNAPE) attaché à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire. Cette évaluation des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire constitue un travail de base devant permettre d'initier des concertations infranationales dans le cadre du processus post-sommet Mondial sur les systèmes alimentaires.



© EC/ECHO/Anouk Delafortrie (CC BY-ND 2.0)

Bibliographie

Banque africaine de développement (BAD). 2015. Profil genre, Côte d'Ivoire. www.afdb.org/fr/documents/document/cote-divoire-profil-genre-pays-2015-92686

Banque mondiale. 2018. *La protection sociale dans le monde. Présentation générale du rapport.* https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29115

BNETD, ETCTERRA, RONGEAD. 2016. *Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire.* Programme ONU-REDD. Available at: www.nitidae.org/files/b24e760c/161216081210_161214_analyse_facteurs_def_deg_ci_rapport_final.pdf

Berrou, J.P., Darbon, D., Bouquet, C., Bekelynck, A, Clément, M., Combarnous, F. et Rougier, E. 2018. *Le réveil des classes moyennes ivoiriennes ? Identification, caractérisation et implications pour les politiques publiques.* Agence française de développement. www.afd.fr/fr/ressources/le-reveil-des-classes-moyennes-ivoiriennes-identification-caracterisation-et-implications-pour-les-politiques-publiques

Bricas, N., Tchamda, C. et Mouton, F. 2016. *L'Afrique à la conquête de son marché alimentaire intérieur. Enseignements de dix ans d'enquêtes auprès des ménages d'Afrique de l'Ouest, au Cameroun et du Tchad.* Agence Française de Développement, 2016. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01995409/document

Ducroquet, H., Tillie, P., Louhichi, K. et Gomez y Paloma, S. 2017. *L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe : État des lieux des filières de production végétales et animales et revue des politiques agricoles.* JRC, Publications Office of the European Union. https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC107214

FAO, FIDA et PMA. 2012. L*'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012. La croissance économique est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition.* Rome, FAO. www.fao.org/3/a-i3027f.pdf

FAO. 2014. *Le droit à l'alimentation dans le cadre international des droits de l'homme et dans les constitutions.* Rome, FAO. www.fao.org/3/i3448f/i3448f.pdf

FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2020. *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable.* Rome, FAO. https://www.fao.org/publications/sofi/2020/fr/

FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2021. *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome, FAO. www.fao.org/documents/card/fr/c/cb4474fr

FAO. 2021. *Accélérer les progrès vers l'ODD 2, Côte d'Ivoire.* www.foodsecurityportal.org/sites/default/files/2021-01/PEAR_CoteDIvoire_final.pdf

Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA). 2014. *Bulletin d'information, la filière du progrès. Les filières fruitières.*

FIRCA. 2019. *Contribution du FIRCA à la mise en œuvre des programmes de la filière légumes.*

Gouvernement de Côte d'Ivoire. 2021. *Plan national de développement (PND) 2021-2021 – Une Côte d'Ivoire solidaire.* www.gouv.ci/_grandossier.php?recordID=263

Impact Institute. 2021. *Revenu des producteurs de cacao. Le revenu des ménages des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et des stratégies d'amélioration.* https://files.fairtrade.net/publications/Revenu-des-producteurs-de-cacao-CDI-rapport-final-2021.pdf

Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire. 2015. *Enquête sur le niveau de vie des ménages, ENV, Côte d'Ivoire.*

Inter-réseaux Développement rural. 2016. *Bulletin de synthèse n°22: Développer l'irrigation en Afrique de l'Ouest: vieux rêves et nouveaux défis.* www.inter-reseaux.org/publication/bulletin-de-synthese-n22-developper-lirrigation-en-afrique-de-louest-vieux-reves-et-nouveaux-defis/

Konan, M. S. C. et Koffi-Bikpo, C. Y. 2018. Étude de l'impact du manque d'éducation des mères sur la situation nutritionnelle des enfants âgés de 0 à 59 mois en Côte d'Ivoire. *Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé*. https://retssa-ci.com/index.php?page=detail&k=74

Lancon, F. et Boyer, A. 2019. *Contribution des systèmes de distribution alimentaire à la sécurité alimentaire des villes: étude de cas sur l'agglomération d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=599273

Mendez del Villar P., Tran T., Adayé A., Bancal V. et Allagba, K. 2017. *Analyse de la chaîne de Manioc en Côte d'Ivoire.* Rapport pour l'Union Européenne, DG-DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project. https://agritrop.cirad.fr/588006/1/Rapport%20Chaine%20de%20valeur%20Manioc%20Cote%20d%27Ivoire%2020180210%20.pdf

METFP. 2020. Évaluation du programme intégré de pérennisation des cantines scolaires sous le financement MGD, USDA

Ministère de l'Agriculture et du développement rural de Côte d'Ivoire (MINADER). 2017. Recensement des exploitants et exploitations agricoles 2015/2016. Rapport provisoire, Côte d'Ivoire. http://agriculture.gouv.ci/uploads/SARA_2017.Rapport_de_synth%C3%A8se_REEA_(recensement_des_exploitants_et_exploitations_agricoles).pdf

MINADER. 2018. *Enquête de suivi de la saison agricole et de la vulnérabilité des ménages (SAVA), Côte d'Ivoire.*

MINADER. 2019. *Rapport du bilan du PNIA 1, Côte d'Ivoire.*

MINADER et PAM. 2020. *Enquête de référence de l'impact du covid-19 sur la situation de la sécurité alimentaire des ménages dans le District d'Abidjan, Côte d'Ivoire.*

MINADER. 2021. *Fiche de communication, cadre harmonisé, Côte d'Ivoire, Octobre 2021.*

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire (MINEDD). 2016. *Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire.* Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire. www.nitidae.org/files/b24e760c/161216081210_161214_analyse_facteurs_def_deg_ci_rapport_final.pdf

Ministère de la Santé et de l'hygiène publique de Côte d'Ivoire (MSHP). 2020. *Troisième congrès Africain d'endocrinologie, métabolisme et nutrition, Abidjan, Côte d'Ivoire.*

Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida de Côte d'Ivoire. 2013. Enquête EDS-MICS. https://dhsprogram.com/pubs/pdf/fr272/fr272.pdf

Ministère du Plan et du développement de Côte d'Ivoire (MPD). 2021. *Plan National de Développement (2021-2025), Côte d'Ivoire.*

Ministère des Ressources animales et halieutiques de Côte d'Ivoire (MIRAH) et JICA. 2019. *Rapport final du projet de relance de la production piscicole continentale (PREPICO), Côte d'Ivoire.* https://openjicareport.jica.go.jp/pdf/12326971.pdf

MIRAH. 2021a. *Plan Stratégique de Relance de la filière Avicole, PSRA (2021-2025). Côte d'Ivoire.*

MIRAH. 2021b. *Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA), Côte d'Ivoire.*

MIRAH. 2021c. *Stratégie nationale de développement des productions animales, SNPA (2021-2025). Côte d'Ivoire.*

Moukambi, M. E., El Mansouri, L., Ben Addou Idrissi, K., Tachallait, T., Ait H. et El Ayachi, M. 2021. Automatisation de l'outil d'Analyse de la Gouvernance Foncière LGAF, cas d'étude de la Côte d'Ivoire. *African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences AJLP & GS*. https://revues.imist.ma/index.php/AJLP-GS/article/view/26782

OCDE. 2016. *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire. Volume 1.* https://doi.org/10.1787/9789264248557-fr

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). 2017. *Les conflits fonciers en zone rurale, Côte d'Ivoire*. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/21_civ_conflits_fonciers.pdf

Office National de Développement de la Riziculture de Côte d'Ivoire (ONDR). 2017. Bonnes pratiques en mécanisation dans la riziculture ivoirienne: cas des prestations de services mécanisés. https://riceforafrica.net/joomla/images/stories/PDF/good_practice_CI2017fr.pdf

Programme Alimentaire Mondial (PAM). 2018. *Examen stratégique «faim zéro», Côte d'Ivoire.* https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000111575/download/

RONGEAD. 2015. *Étude de la filière manioc en Côte d'Ivoire.* www.alimenterre.org/etude-de-la-filiere-manioc-en-cote-d-ivoire

UNICEF. 2019. *La situation des enfants dans le monde. Enfants, nourriture et nutrition: Bien grandir dans un monde en mutation.* https://www.unicef.org/fr/rapports/situation-enfants-dans-le-monde 2019#:~:text=Malgr%C3%A9%20les%20progr%C3%A8s%20accomplis%20au,en%20raison%20de%20la%20pi%C3%A8tre

Remerciements

Ont contribué à ce processus et à l'élaboration de cette note: *Lessoy Thierry Zoue, Sébastien Ahonzo-Niamke, Stéphane Boka Assa, Christian Aboua, Daniel Adoh Loa, Alban Ahoure* (Experts nationaux, CAPEC)*; Joachim Binam, René Frechet, Mahama Zoungrana* (FAO)*; Tomoé Bourdier* (Cirad)*; Béatrice Ngirabacu, Emilie Jacquetton* (FAO)*, Thierry Randriarilala (FAO), Cecilia Costa* (EUD)*.*

Le soutien du Secrétariat Général de la Présidence de la République au processus d'évaluation des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire est vivement apprécié, tout comme celui de Mme. Patricia N'Goran - Theckly, conseillère à la Présidence de la République de Côte d'ivoire en charge de la nutrition et l'alimentation.

Edition et mise en forme: *Marie Jankovic, Eduardo Arenas Silvera*



© EC/ECHO/Anouk Delafortrie (CC BY-ND 2.0)

CC1267FR/1/08.22